



**Le Centre Culturel  
et  
le Syndicat d'Initiative de Braine-le-Comte  
présentent :**

**" Lorsque Braine m'est conté ... " ( 14 )**

**NOUVEAU VISAGE DE BRAINE-LE-COMTE**

**AU COURS DU 18e SIECLE ( 2 e partie )**

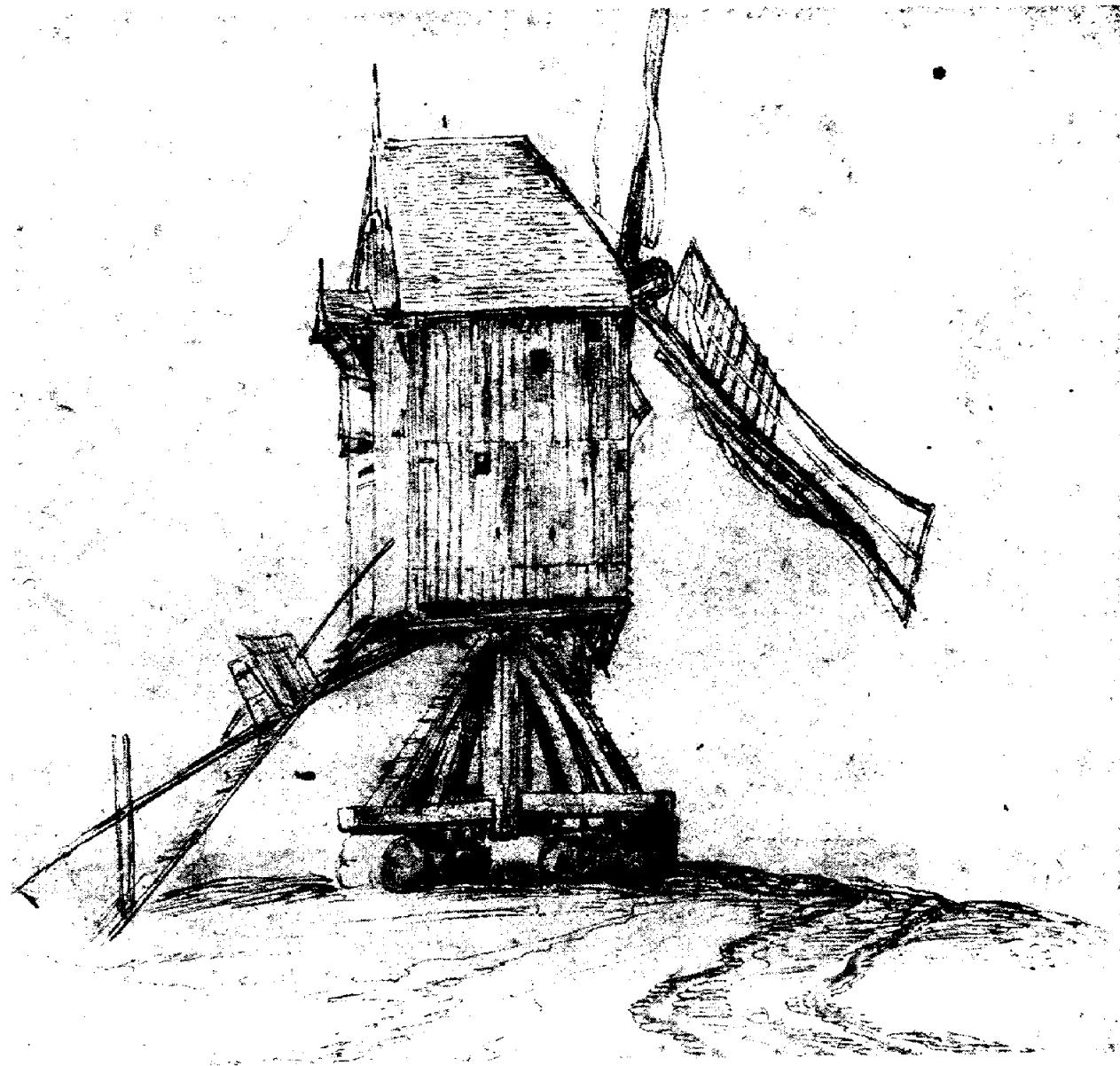
**LES MOULINS ET LEURS MEUNIERS**



**Monique CHIURDOGLU**

**Jacques BRUAUX  
Héraut Crieur, Conteur**

**Gravures : Alfred BRUX**

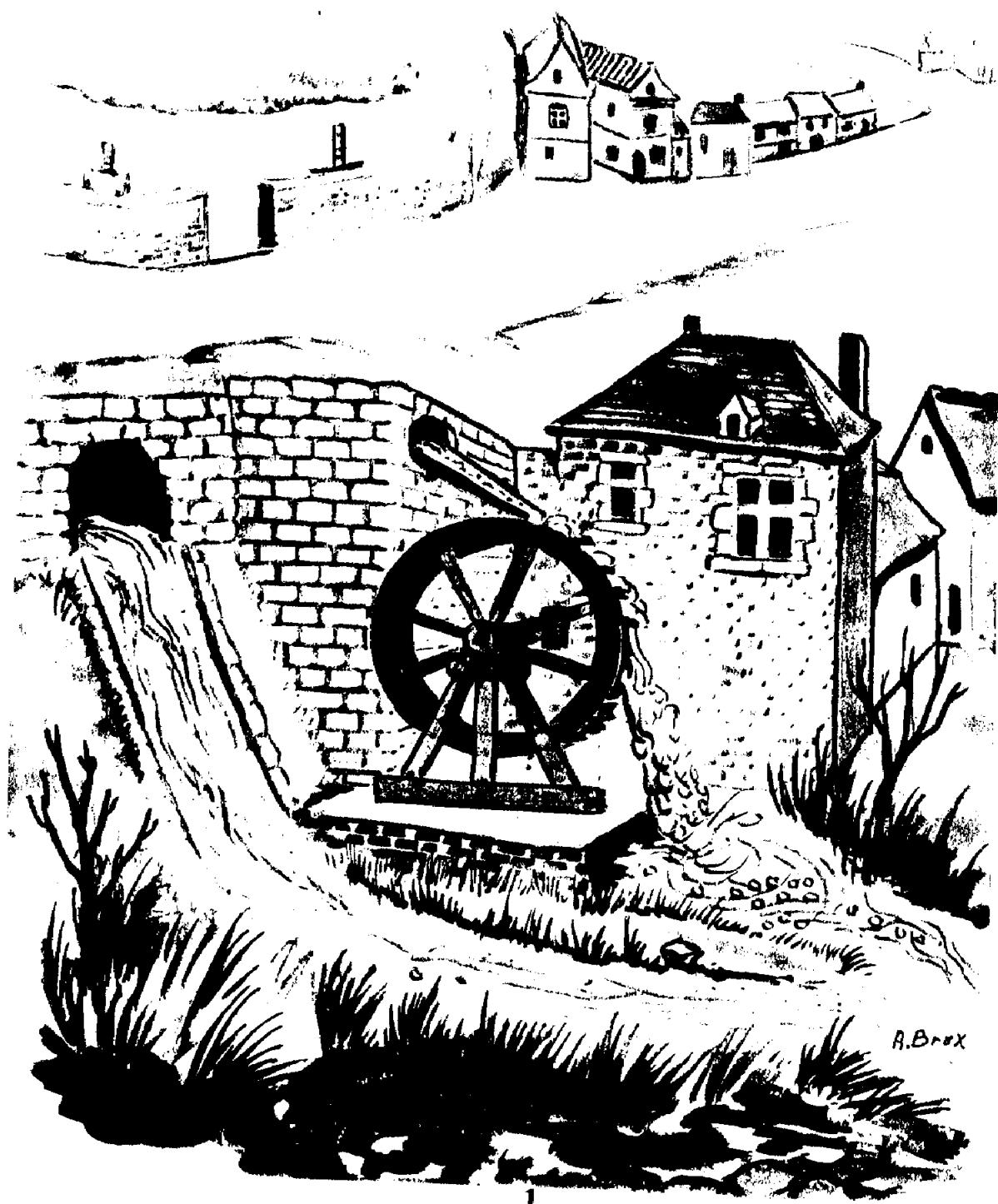


**Moulin à vent attribué à Jean Breugel de Velours ( 1568 – 1625 )**

**( collection particulière )**

# NOUVEAU VISAGE DE BRAINE AU COURS DU 18e SIECLE

## Les moulins et leurs meuniers



Dans la première partie de cet ouvrage, nous nous sommes plus particulièrement attardés à la construction des grandes voies de communication qui contribuèrent au développement économique de la région et ouvrirent Braine-le-Comte sur le monde extérieur.

Nous suivîmes aussi les profonds remaniements du cœur de la cité, lors de la destruction de sa halle et l'aménagement de la nouvelle maison de ville dans l'actuelle maison d'Arenberg.

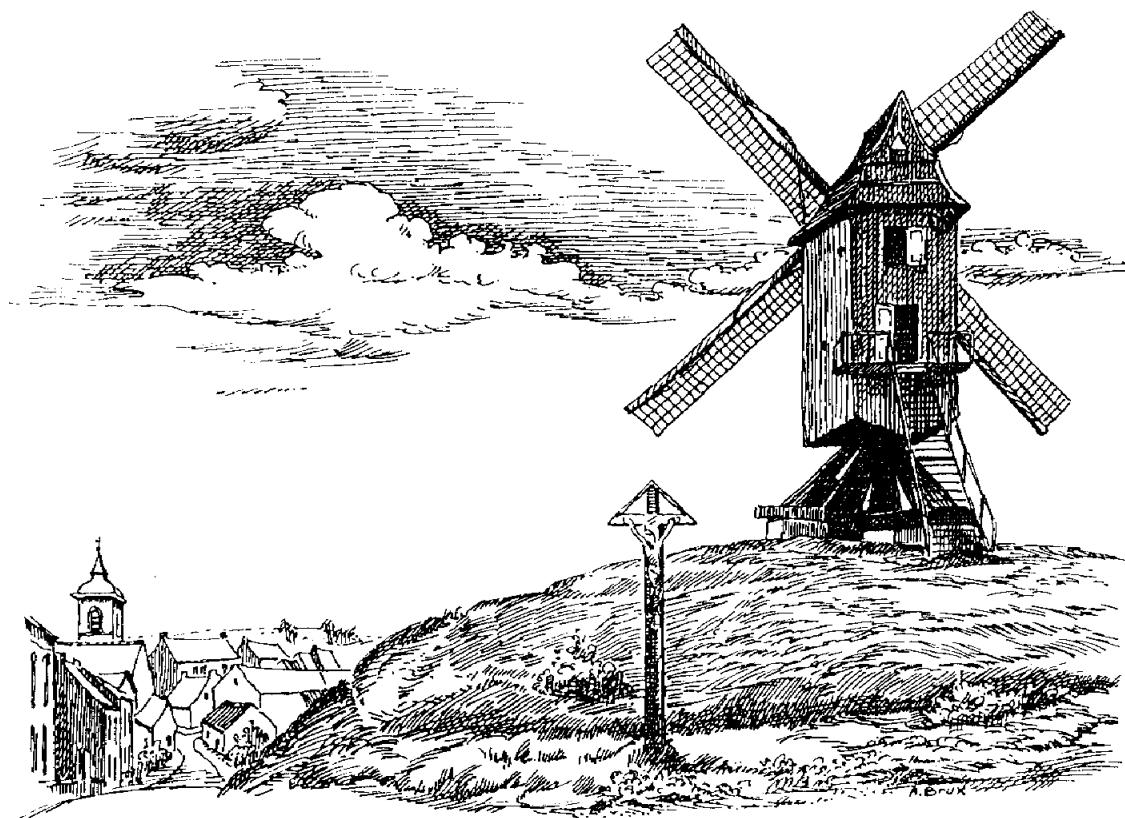
Nous fîmes un petit séjour dans les prisons de la ville, accompagnés d'un braconnier invétéré. Mais en le quittant, nous étions loin de supposer, que quelques semaines plus tard, aveuglé par la rancune, il abattrait comme un gibier, le garde Jean Lemoine qui l'avait dénoncé.

Les mesures utilisées chez nous, au 18e siècle de même que quelques droits seigneuriaux firent l'objet de deux autres chapitres.

Par leurs richesses, les archives relatives aux moulins de Braine-le-Comte dépassèrent de loin nos espérances. C'est pourquoi, ce deuxième fascicule leur sera complètement consacré.

Quant à la chatellenie de Braine, son châtelain, le droit de justice, et encore d'autres droits seigneuriaux, ils feront l'objet d'un autre fascicule. Il en sera de même pour l'histoire du bois de Braine, de Rogelain et de la Houssière.

Remarque : les numéros figurant dans le texte ou sur des dessins, renvoient le lecteur aux notes des pages 53 à 55.



## INTRODUCTION

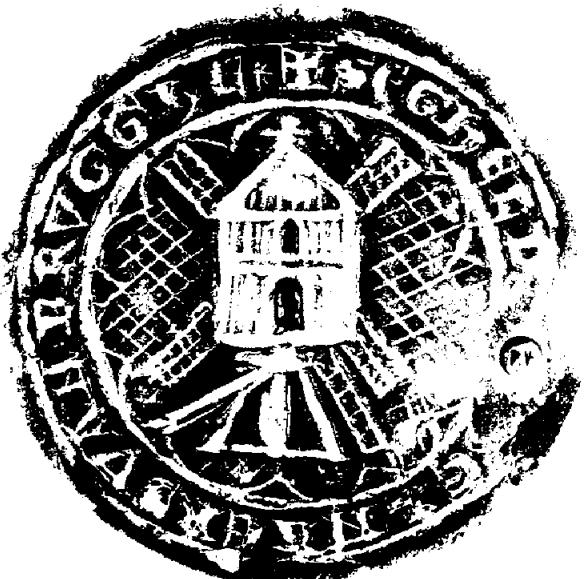
Combien de matinées passionnantes n'avons-nous pas vécues chez les Révérends Pères Capucins d'Enghien, à la découverte du passé de notre ville ? Qui peut s'imaginer le bonheur que l'on éprouve en dépliant, plein d'émotion et de respect, les liasses de dossiers qui nous plongent, comme par enchantement, au cœur même de notre ancienne cité ?

Avec nos lointains parents, nous vivons alors leurs joies, leurs peines, leurs "débrouilles", petits larcins dans le sous-bois ou encore braconnage d'une perdrix, subtilement dissimulée dans la poche du sarrau. Nous les accompagnons dans leurs travaux quotidiens des champs, dans leurs ateliers, leurs négocios, dans les "waressaix" où paissent leurs moutons. Nous participons aussi à leurs rivalités, disputes et rixes au café des Trois Rois. . Nous les rencontrons au marché du jeudi, nous fêtons avec eux la dédicace ( ducasse ) et chantons à pleine voix dans leurs nombreuses chorales. Parfois même, assistons, avant son bannissement, à la fustigation sur la place publique d'un voleur.

Ces voyages dans le temps sont, hélas, toujours bien courts et retombant dans le présent, nous nous disons : rien n'a changé. Nous sommes bien leurs enfants !

Que le Révérend Père Tytgat, archiviste de la famille d'Arenberg, trouve ici l'expression de toute notre gratitude pour la bienveillance et la patience avec lesquelles il nous accueille.

Toute notre reconnaissance va de même à la famille actuelle des d'Arenberg, qui malgré la fermeture du Couvent des Capucins, permet au Révérend Père Tytgat de poursuivre à Enghien ses fonctions d'archiviste et met ainsi à la disposition des passionnés d'histoire, le trésor instimable que constituent leurs archives familiales.



Sceau des meuniers de Bruges ( 1 407 )

## Les moulins de Braine-le-Comte.

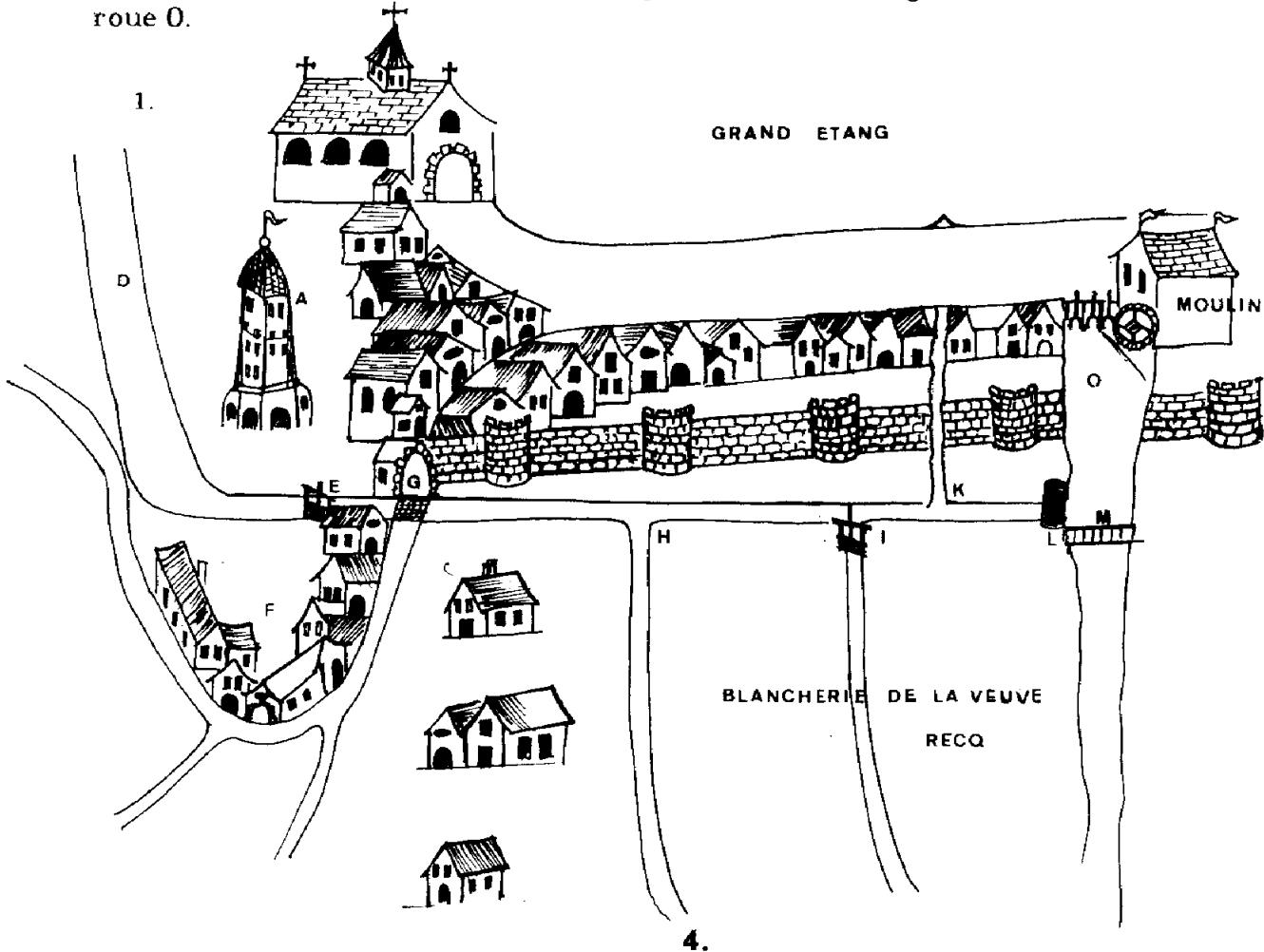
Au 18e siècle, le duc d'Arenberg possédait à Braine-le-Comte plusieurs moulins banaux, où nécessairement tous les habitants de la dite ville, clos et hors clos, devaient faire moudre leurs grains, contre redevance, sous peine de sanction. Il y avait le grand et le petit moulins à eau de la ville, le moulin à vent, hors les murs, sur la hauteur au croisement des chaussées d'Ecauvinnes et de Mons et enfin, un moulin à eau et un tordoir au Plouy.

Sous l'Ancien Régime, les seigneurs s'attribuaient encore le monopole sur la mouture et sur d'autres activités économiques, comme sur la pêche et la mesure des poids, le euroir à blanchir la toile ...

### 1. Moulin à eau dans la ville

Pour alimenter les moulins de la ville, un barrage avait été construit voici déjà plusieurs siècles. La Brainette et le ruisseau Sans Fond alimentaient les étangs qui s'étaient formés en amont.

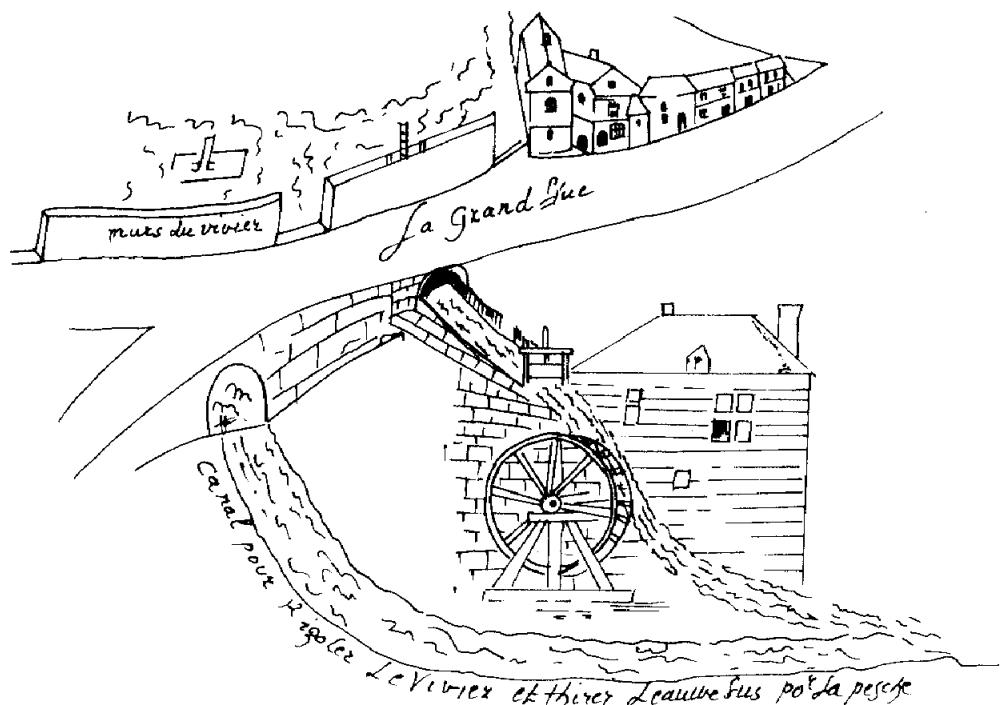
En se basant sur le plan réalisé en 1740 par l'arpenteur juré A.J. Bonnevie, on peut comprendre comment se réglait le débit d'eau du moulin. Deux canalisations traversaient la digue, sur laquelle passait la chaussée. L'une conduisait l'eau au moulin où des systèmes de vannes, actionnées par le meunier, réglaient le débit de l'eau sur la roue O.



L'autre canalisation, envoyait l'eau tomber par le trou baptisé " trou du diable ", dans un " canal pour rigoler le vivier et thirer l'eauwe sus pour la pêche ". En effet, la personne qui louait la pêche des étangs avait le droit, une fois l'an, de les vider pour y pêcher tous les poissons, mais ne pouvait les laisser à sec que pendant 24 heures maximum. Enfin, un autre système de vannes devaient permettre d'envoyer l'eau, en cas de nécessité, dans les fossés des remparts D. Cette fausse rivière, après avoir contourné la maison seigneuriale A et passé sous la porte de Bruxelles G, rejoignait alors le cours de la Brainette.

Tous ces systèmes de vannes ( vantellerie ) devaient aussi permettre, en cas d'orages ou de crues, d'empêcher l'inondation en amont, en diminuant la retenue des eaux, mais en même temps, il fallait régler le débit pour empêcher l'inondation en aval.

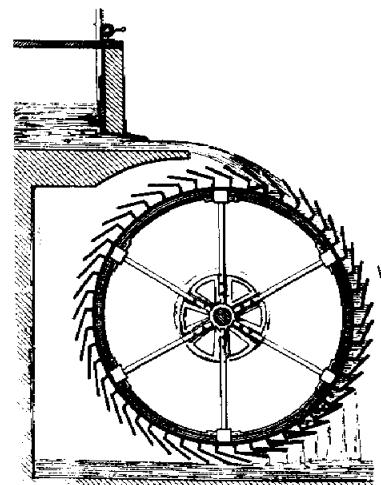
2.



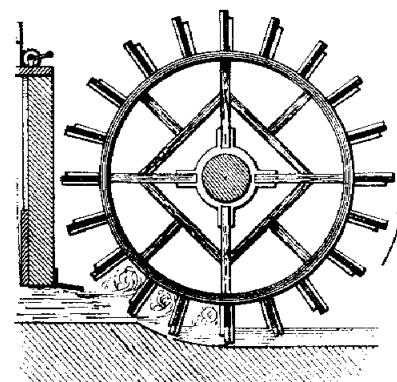
Sur cette cette vue, nous voyons que la grande roue du moulin est alimentée par le haut et actionnée par le dessus ( roue en dessus ). Les eaux chutent du grand vivier vers le moulin en contre-bas et font tourner une roue à augets, petits bacs fixés à la roue. En tombant, l'eau remplit les augets qui se vident en bas de course. C'est le poids de l'eau contenue dans les augets d'une moitié de roue qui la fait tourner. Le rendement de ce type de moulin était meilleur que celui des moulins à roue à aubes, alimentée par en dessous et installée sur le courant de la rivière. Par contre, les roues à augets exigeaient une certaine dénivellation et une grande réserve d'eau, afin d'assurer son alimentation. En consultant les archives de l'époque, nous apprenons que les moulins manquèrent d'eau à plusieurs reprises et que des travaux étaient nécessaires pour lutter contre l'envasement des zones situées en amont du barrage. Le petit vivier du plan de Deventer, de 1 555, s'est transformé en marécage et les Récollectines qui, en 1726, louaient la pêche de la queue de l'étang, au pied de leur maison, reçurent l'autorisation de repêcher les poissons perdus dans ces marais, lors d'inondations.

5.

**Roue à augets, alimentée par le dessus, par l'eau accumulée derrière un barrage.**



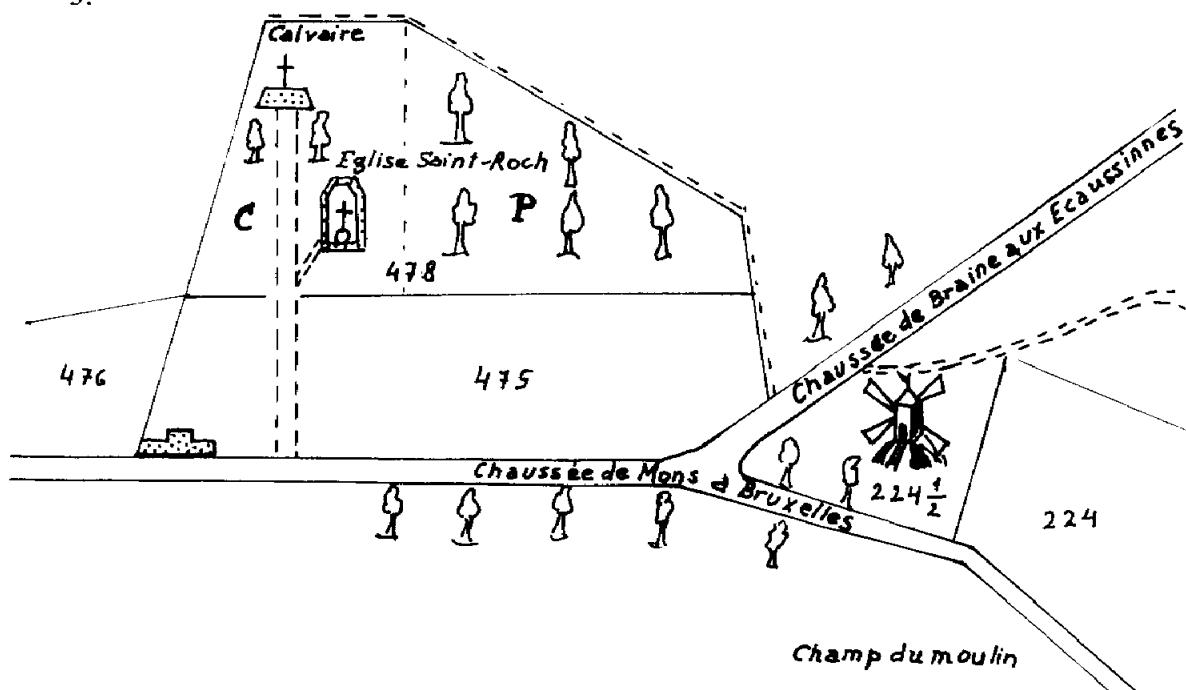
**Roue à aubes, alimentée par le dessous, sur le courant de la rivière.**



## 2. Moulin à vent

Sur ce plan de Braine-le-Comte, réalisé dans la deuxième moitié du 18e siècle, le moulin à vent se situe très près des deux voies routières principales, en un endroit culminant de la région, à environ 100 m d'altitude, c'est-à-dire, 20 m plus haut que les moulins à eau. En 1704, la construction de la route pavée de Mons à Bruxelles a séparé le moulin des champs qui l'entouraient. En 1756, le carrefour avec l'ancien chemin de Naast est réaménagé, le vieux chemin est élargi et pavé pour devenir la chaussée de Braine aux Ecaussinnes. Vu la proximité des deux chaussées, le moulin est maintenant considéré dangereux pour le public, car les chevaux tirant les convois s'épouventent lorqu'il se met à tourner.

3.



Sur le plan cadastral du 18e siècle ( Cartulaire des terres de Braine-le-Comte – Tome II – Archives du duc d'Arenberg à Enghien )

224,5 représente la motte et le jardin du moulin à vent (  $\pm$  68 verges ou 18,5 ares ).

475 représente 1 journel de prés appartenant à G. Huet ( 27,3 ares ).

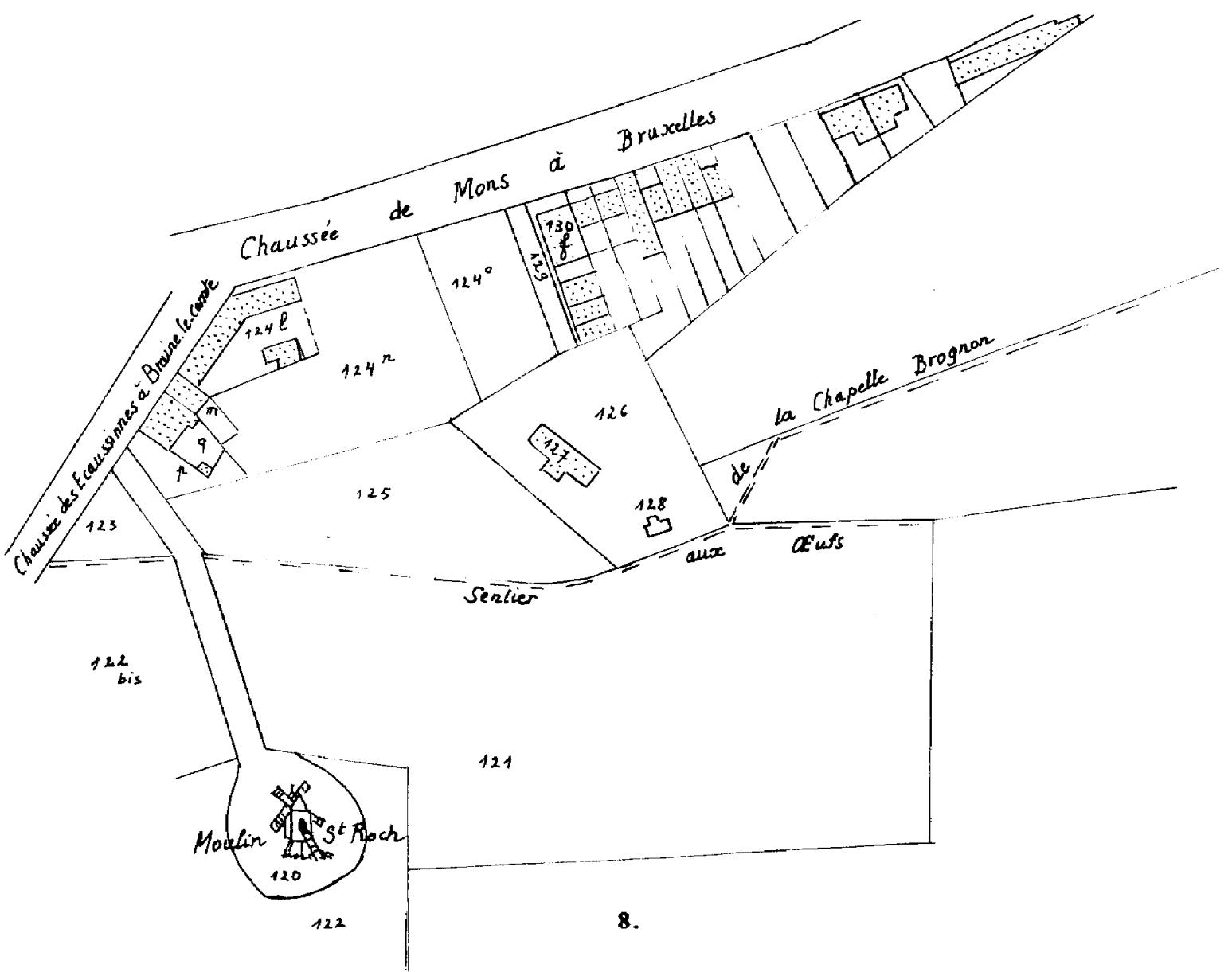
478 représente 1 journel de pâture où est construite la chapelle Saint-Roch.  
La partie C de cette pâture est le cimetière des pestiférés entourant la chapelle.  
Partant de la chaussée, une allée conduit à un calvaire. Ce dernier a été conservé et se trouve dans le cimetière actuel.

476 représente une partie du vieux chemin de Mons à Bruxelles qui passait par Naast.  
Depuis la construction de la chaussée passant par Soignies et le réaménagement du carrefour, cette parcelle appartient à Saint-Roch.

Les principaux ennemis des moulins à vent en bois ont toujours été les tempêtes, la foudre et le feu. Déjà le 14 septembre 1590, les ennemis avaient brûlé le corps du moulin et la maison du meunier, Nicolas Sirejacob. Il fallut attendre plus de 15 ans pour qu'un nouveau moulin soit érigé et que les Brainois puissent de nouveau confier leurs grains à son meunier Ghislain Gernaix.

En 1790, le moulin brûla encore une fois. Pour son meunier, Nicolas Leroy, la situation fut moins dramatique étant donné qu'il exploitait aussi les moulins à eau de la ville et ceux du Plouy. Mais alors, la reconstruction du moulin à vent posa problème. Le gouvernement fit connaître que pour la tranquillité et la sûreté du public le nouveau moulin devait s'ériger aux distances des chaussées prescrites par le règlement du 23 décembre 1776. Ce qui était tout à fait impossible. Le seul endroit convenable et assez proche de l'ancien fut trouvé dans une pièce de terre tenant à la pâture Saint-Roch et appartenant à la dame Recq de Malsinne. Le duc d'Arenberg acheta ce journel de terre ( 27, 3 ares ) et fit reconstruire le moulin qui fut évalué en décembre 1791, lors de sa livrance au meunier Nicolas Leroy, à 4 445 livres 10 sols.4.

Quant à l'emplacement de l'ancien moulin, il fut transformé en potager et loué au meunier Berkman.



Sur le plan Popp ci-contre ( 1870 environ ), nous trouvons l'emplacement de ce nouveau moulin. Il fut reconstruit à plus de 100 m de la chaussée de Mons à Bruxelles et à plus de 80 m de la chaussée des Ecaussinnes. Il se trouve entouré de terres. Il devait occuper l'emplacement du château d'eau actuel de la ville.

Une bonne centaine d'années sépare les deux plans cadastraux précédents et nous pouvons de ce fait remarquer l'évolution de ce faubourg de la ville. Il a commencé tout doucement à s'urbaniser, une quinzaine de demeures se sont édifiées le long des chaussées. Le moulin, appelé " moulin Saint-Roch " de même que toutes les terres qui l'entourent, parcelles 120, 122, 122 bis, 121 appartiennent toujours à la maison d'Arenberg.

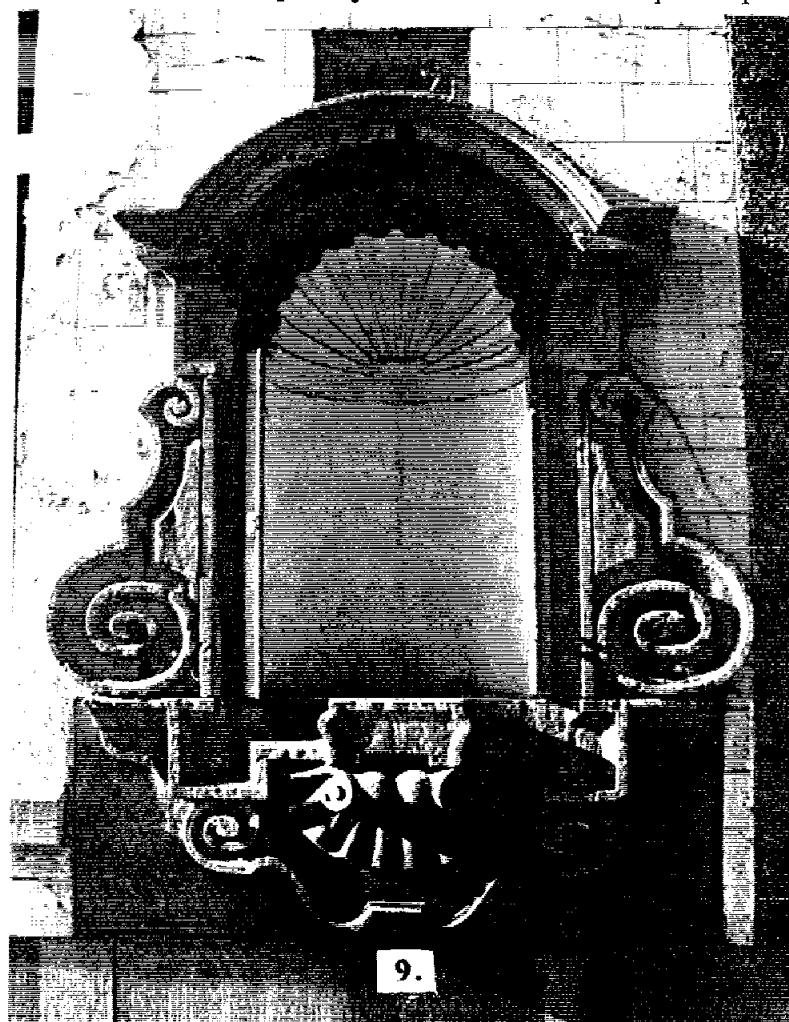
La chapelle Saint-Roch a disparu et fait place à un bâtiment rural, 127 sur le plan. L'ancien cimetière est à présent une terre exploitée ( 126 ) et l'allée qui conduisait au calvaire sert de chemin d'exploitation ( 129 ). Mais le calvaire est toujours là ( 128 ). Le tout est propriété de la ville.

Quant à l'Eglise, elle possède le bâtiment rural ( 130 f ) le long du chemin d'exploitation, de même que les 5 petites maisons avec jardins qui l'entourent.

Actuellement, le sentier a fait place à la rue de France, le " sentier de la chapelle Brognon " à la rue Britannique et le " sentier aux œufs " à la rue des Etats-Unis.

Dans ce quartier, pratiquement rien ne subsiste de l'ancienne maladrerie. Sauf, cependant, cette niche en pierre bleue, probablement récupérée dans l'ancienne chapelle ou dans le cimetière qui l'entourait. Elle a été fixée à la façade de la maison contre laquelle le sentier Saint-Roch débouche dans la rue de France.

Elle porte le millésime 1609 et on peut y lire : " Saint-Roch priez pour nous ".



### 3. Moulin du Plouy

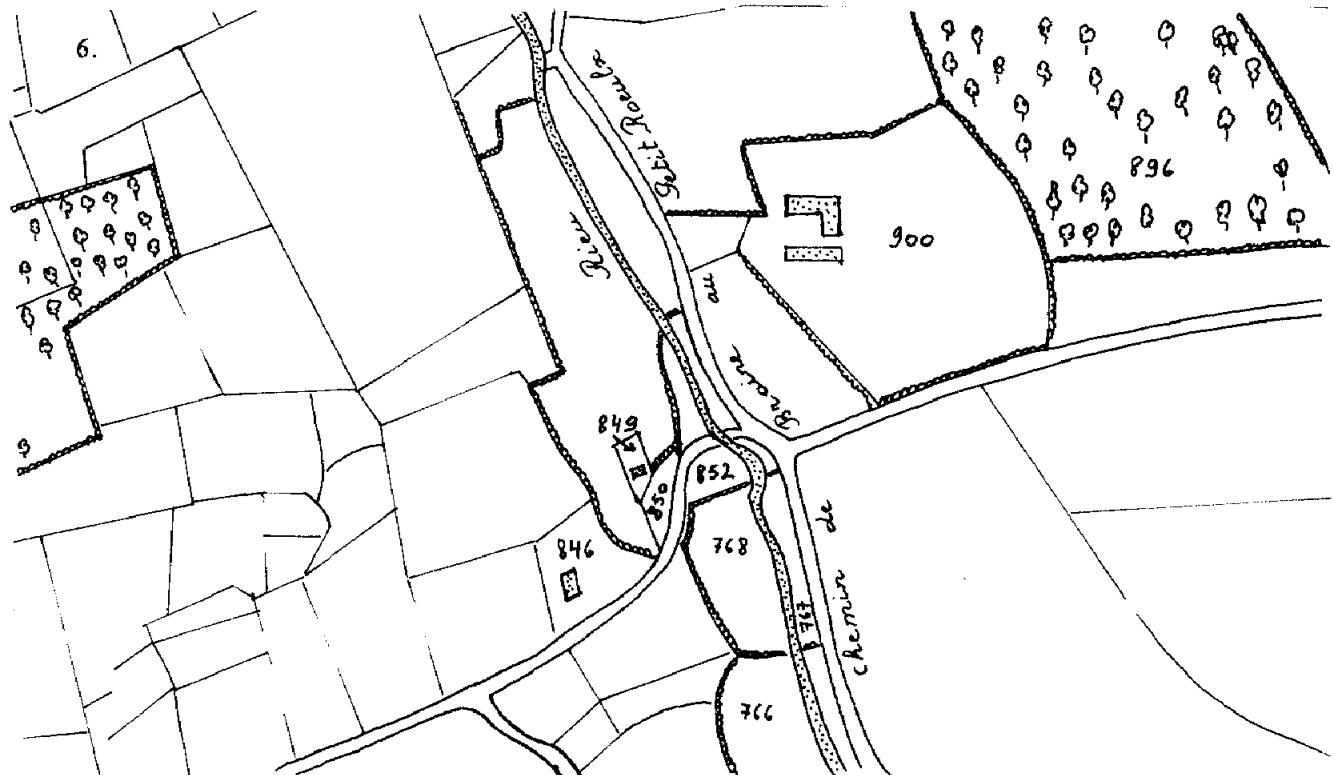
Lorsque en 1772, le duc d'Arenberg décida, pour les besoins des habitants de Braine, de faire construire un moulin à eau et un tordoir au Plouy, le souvenir de l'ancien moulin de ce lieu s'était effacé de la mémoire des habitants . 5.

Pendant l'année 1772, on fit des briques avec la terre prise sur le terrain qui , vu ces prélevements, est maintenant entouré de fossés.

Dans le courant des années 1773 et 1774, on y construisit un nouveau moulin. En excavant les terres pour les fondations, on en découvrit d'anciennes et en creusant la rivière, on retrouva plusieurs pierres de taille. On posa la ventellerie sur la masse du moulin précédent. La nouvelle construction, placée sur le marais, s'érigea sur d'anciennes fondations.

Dans le cartulaire des terres de Braine, aucun moulin ne figure sur la Brainette au Plouy. Il en est de même sur la carte de cabinet des Pays-Bas Autrichiens levée par Ferraris. On peut donc en conclure que le relevé cadastral des terres du Plouy s'est fait avant 1774.

La carte ci-dessous nous montre la configuration des lieux avant l'érection des moulins. L'endroit est isolé et très peu habité.



La parcelle 852 est un " waressaix applanté d'arbres ", nommé marais du Plouy. Elle est traversée par le ruisseau. C'est sur la partie de cette parcelle, en amont du chemin, que fut érigée la nouvelle construction.

Pour créer le réservoir d'eau devant alimenter par le dessus la roue à augets des moulins et pour faire le canal amenant cette eau, on prit 6 journels et demi de pâture des parcelles 768 et 766, de même que les terrains le long de la rivière. Ils appartenaient au duc d'Arenberg et étaient occupés par Robert Marin et Thomas Bourdauduc.

900 est une parcelle de 5 bonniers où est sise la cense du Plouy appartenant au marquis de Gage

849 est un héritage avec maison appartenant à Louis Patoux, de même que la parcelle 850

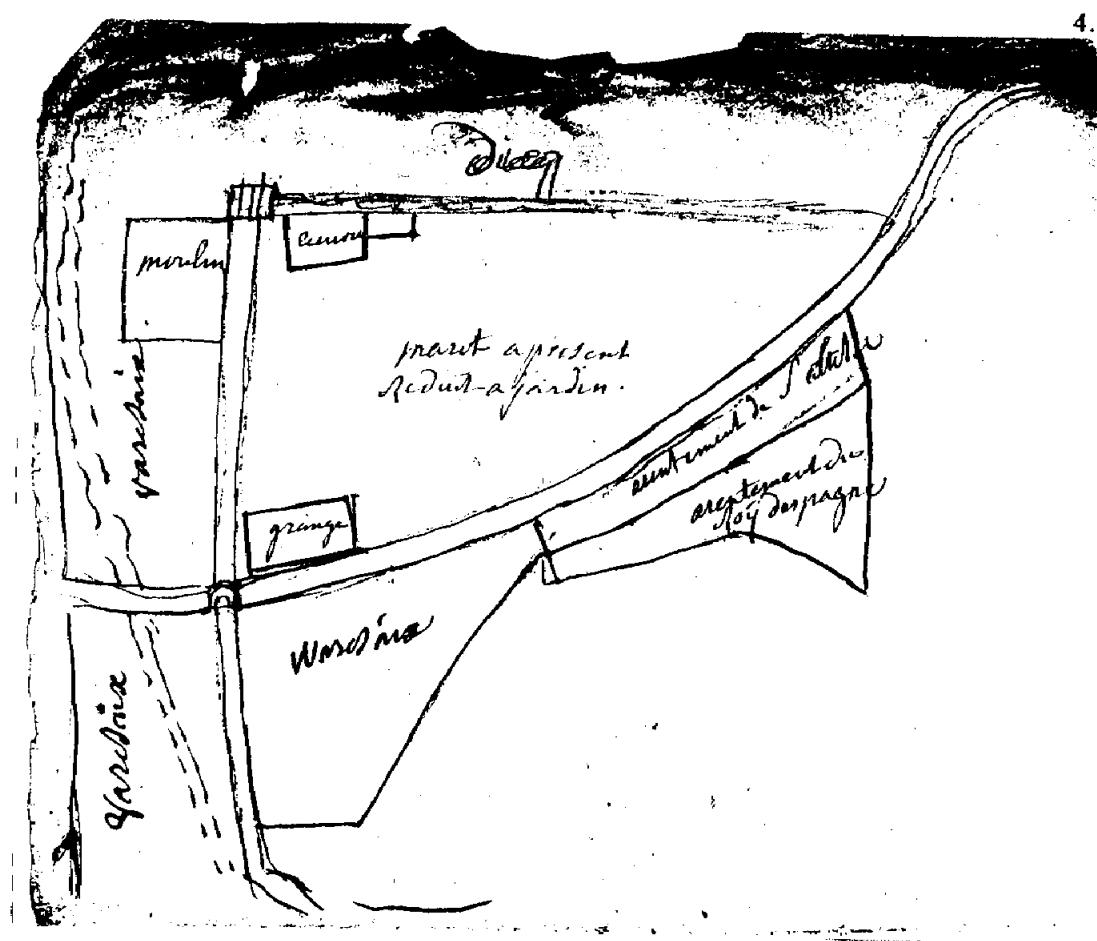
846 est un héritage avec maison de 4 bonniers moins un journal appartenant aux hoirs O.Bouldemane

896 est le bois du Plouy appartenant au marquis de Gage

En septembre 74, les deux moulins à farine fonctionnaient très bien, mais les deux rondelles (\*) du tordoir n'étaient pas encore faites, de même que les caves. Seul, le grenier était planché. Aussi, le meunier du Plouy, Guillaume Huet, demanda que le bail de 9 ans ne soit signé que lorsque tous les ouvrages seraient terminés : il restait différentes pièces à ajouter à la relivrance et la cave ne pourrait être achevée qu'en mars.

( \*) sont appelées rondelles, les meules d'un moulin à huile, qui contrairement à celles d'un moulin à farine, sont placées verticalement.

Le plan ci-dessous accompagne le dossier d'un procès faisant suite à une plainte introduite par la mairie de Braine contre le duc d'Arenberg. Elle lui contestait le droit de construire une grange dans le jardin du moulin, étant donné que c'était la ville qui possédait la jouissance des terres communes et des waressaix.

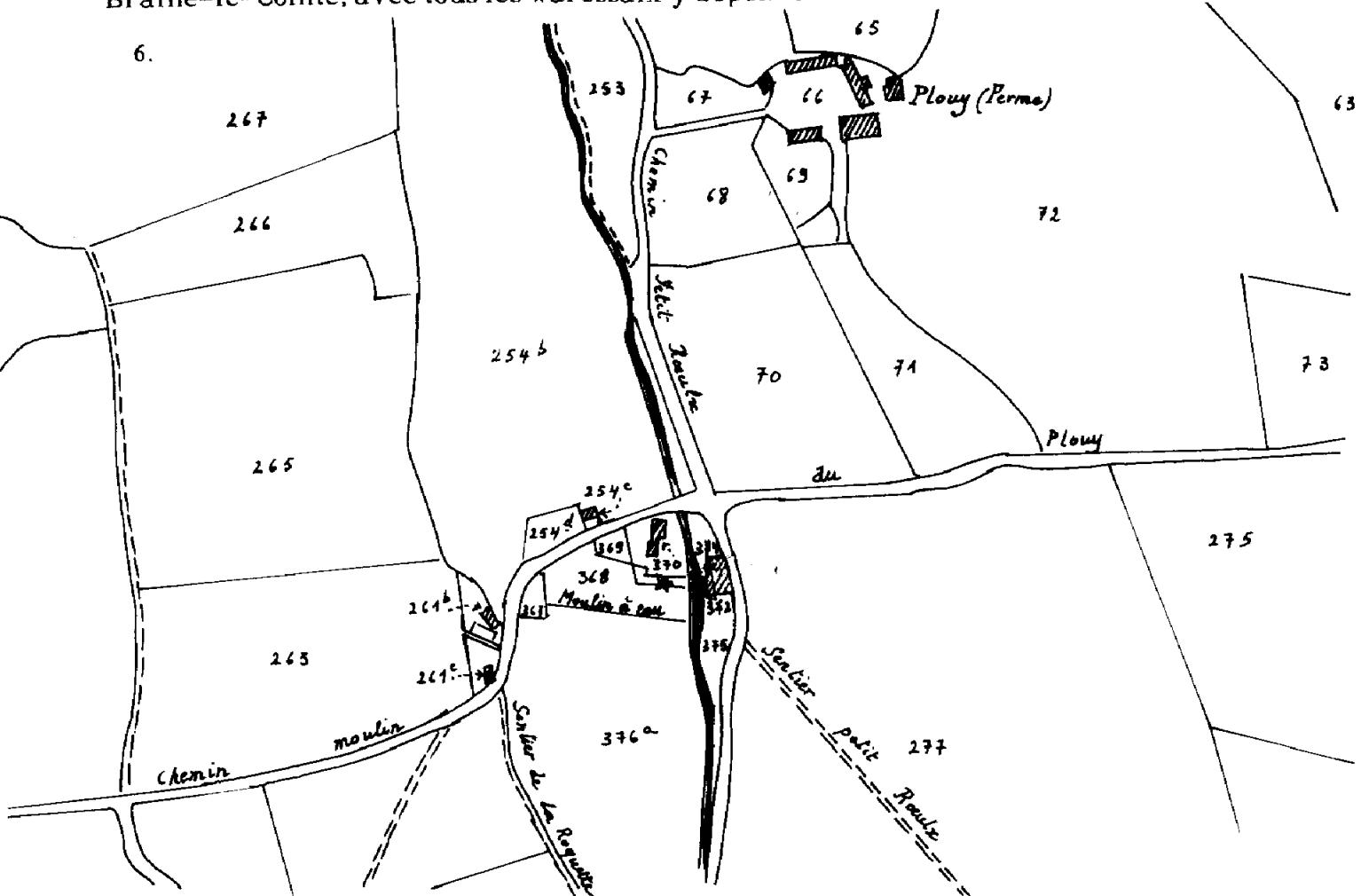


**A gauche figure le chemin de Braine à Petit-Rœulx**  
**En pointillé, le sentier qui longe le rieu**  
**Le rieu passe sous le chemin du moulin du Plouy**  
**En haut, la digue retient les eaux du réservoir**  
**En contre-bas, le marais a été converti en jardin**  
**L'écurie qui y figure a été bâtie en 1776, par le meunier G. Huet. L'autorisation de cette construction a été demandée par l'arpenteur Pourbaix à Gendebien, intendant général de son altesse le duc d'Arenberg. Pour la couverture de cette écurie, 9 600 ardoises furent nécessaires.**  
**La grange, objet du litige, "est posée dans le clos du jardin, fermé d'haies et mesure environ 50 verges, 38 pieds de long sur 28 pieds de large" ( presque 13 ares ).**

Nous n'avons pas trouvé les suites de cette plainte adressée à Mes Seigneurs, Président et gens du Conseil Souverain de Sa Majesté l' Impératrice Douairière et Reine apostolique en Hainaut ( sic ).

Cependant, si nous nous référons au plan cadastral Popp, réalisé une centaine d'années plus tard, nous retrouvons dans le jardin du Plouy, un bâtiment rural de 12 ares.

Probablement que le duc put attester qu'il était bien le maître de ces terrains, les ayant acquis du roi d'Espagne, en même temps que la terre et seigneurie de Braine-le-Comte, avec tous les waressaix y dépendant.



372 est le moulin à farine

374 la maison du meunier

370 est un bâtiment rural de 12 ares

368 et 375 sont les jardins du meunier, respectivement de 18,20 a et de 10, 20 a.

367 et 369 sont des pâtures

376 a est un pré

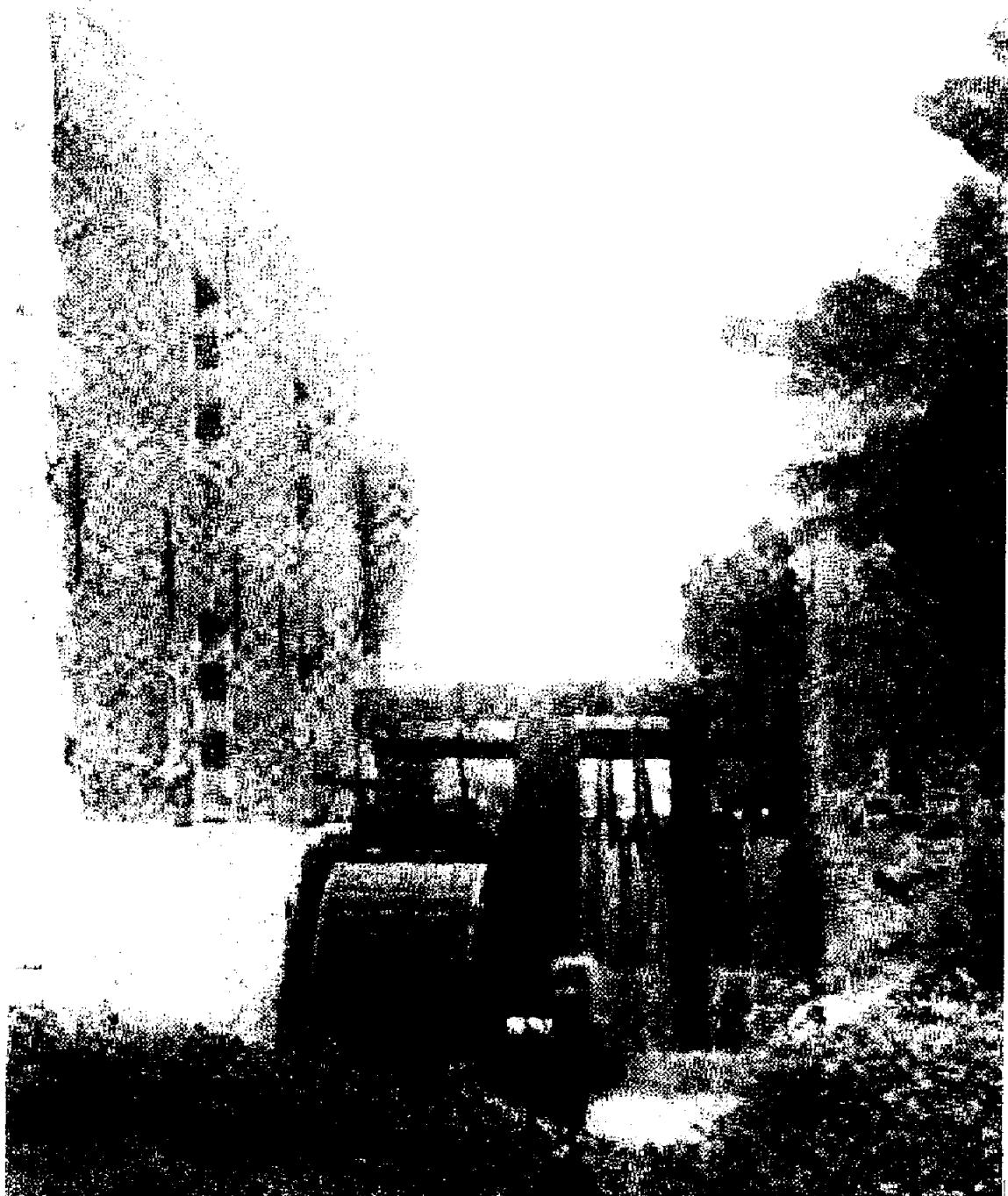
Tous ces biens appartiennent toujours à la maison d'Arenberg ( Prosper-Louis )

En 100 ans, les lieux n'ont pas tellement changé. A part le moulin, nous ne voyons aucune nouvelle construction. Ce sont encore des zones de prés et de cultures, éloignées de toute agglomération. Le bois du Plouy a fait place à un verger de 5 ha 55 a 70 ca et le gros propriétaire terrien de l'endroit n'est plus le marquis de Gage, mais Rodriguez d'Evora y Vega, Emérance, épouse du baron De Joigny de Pamele de Voormezele. Elle possède plus de 85 ha dont les parcelles 63, 65, 66, 69, 71, 72, 73, 275, 277, 267, 254 b, 254 c, 254 d.

254 c, 261 b et 261 c sont des maisons.

Les terres 67, 68 et 70 appartiennent aux Hospices civils de Braine-le-Comte

MOULIN DU PLOUY AVEC SA ROUE A AUGETS



( d'après une ancienne carte postale )

pour prendre des chariots et chevaux et aller eux-mêmes moudre ailleurs.

En fait, dans notre ville, la suppression du droit de banalité était acquise lorsque les droits féodaux furent définitivement abolis.

Pour la première fois, dans un bail signé en 1793, nous apprenons que le droit de banalité est supprimé. " *On déclare que dans tous les baux précédents, les moulins de Braine ont toujours été conditionnés banaux, mais attendu les changements arrivés dans la législation de notre province, le dit bailleur ne pourra se prévaloir de cette banalité vis-à-vis du duc d'Arenberg et solliciter de lui une modération annuelle de son rendage, sous prétexte que les habitants du lieu n'auraient pas été tous moudre en son moulin* ". 8.

Désormais, il sera possible à tous d'ériger et d'exploiter un moulin et d'obtenir un octroi pour se faire. Pour sauvegarder le bien et l'intérêt commun, il faudra cependant respecter les règlements pris en la matière.

Cette nouvelle législation suscitera cependant bien de tractations, de recours à des personnes influentes et des procès, intentés surtout par d'anciens propriétaires.

C'est ainsi que pour le Seigneur de Braine, ce ne fut pas sans émoi qu'il vit son ancien " droit de vent et d'eau " lui échapper. Lorsque, en 1791, Pierre Dupierreux, fermier à la cense du Bourbecq, demanda un octroi pour construire un moulin à vent, le receveur du duc s'empressa de l'en avertir. Il releva les arguments à faire valoir au près du gouvernement pour empêcher la réalisation de ce projet.

Nous pouvons lire dans la correspondance du Receveur Mary écrite le 6 mai 1791 :

" ... Aucun dénoncement n'a été mis à Braine, mais il se peut qu'on en ait affiché sur le chétif pilori de Bourbecq, planté près de la cense d'Eltour.

*Cet octroi a été demandé en secret, le procureur Gilbert étant maître du dit Bourbecq, il aura donc donné facilement la relation nécessaire.*

*Dupierreux se vante d'avoir incessamment cet octroi, et si on y érige un moulin, ceux de Braine sont perdus.*

*Produisant au gouvernement le titre de banalité des moulins de Braine, repris dans la vente de cette terre de 1654, ... on accorderait pas semblable octroi.* " 9.

Sur la page ci-contre figure un " dénoncement ", nous dirions actuellement une affiche, annonçant l'enquête publique au sujet de la demande de construire un moulin à vent à Petit-Rœulx, au lieu-dit " La Croix barrée ". Cette requête fut introduite fin de l'année 1793, par Jean-Baptiste Paternotre, meunier du moulin à eau du village. Il faut dire, que chaque été, le moulin situé en aval de celui du Plouy, se retrouvait à " iocq ", expression qui dans le langage local signifiait au chômage forcé par manque d'eau.

Les habitants de l'endroit se voyaient alors contraints de porter leurs grains au Plouy, et plus spécialement, pour les brasseurs d'eau de vie, au moulin à vent de Braine. Dans la sécheresse de l'été, ils fréquentaient aussi les moulins de Horrues, Steenkerque et Rebecq. Le tout, bien évidemment, au bénéfice des meuniers voisins, tous fermiers du duc d'Arenberg.

Petit-Rœulx, tout comme Hennuyères et Ronquieres, faisait alors partie du duché du Brabant. Cette enquête fut affichée à Rebecq, le premier dimanche de janvier 1794. Immédiatement, le Sieur Champagne, voyant dans ce projet une concurrence sérieuse, en avertit le Receveur de Braine et lui envoya cette copie de l'affiche. Page suivante, figure la lettre accompagnant cette copie.



DE LA PART  
DE SA MAJESTÉ  
L'EMPEREUR ET ROY.

On fait savoir à un Chacun que Jean Baptiste Patruotte  
Maurice au Petit Drayx près de Draine le Comte, Maire de  
Nivelles en Brabant a presenté requête à Messaguerz des  
Fiscs et des Domaines et Conseillers et Commissaires des Domaines et  
Finances de Sa Majesté, tendante à Obtenir l'etrie  
Necessaire pour Eriger un moulin à vent à moulin grain à  
l'endroit nommé la croix Darré audit Petit Drayx.

Ceuy qui auront ou croiront avoir des raisons de s'y opposer  
auront à les remettre ou faire remettre par écrit en Découpage  
d'une de zyz semaines au Receveur des Domaines de saidie  
Majesté en la Ville de Nivelles, Des Vignes, a peine que ce  
same ecoule' il sera disposé sur la dite demande En dit Jean  
Baptiste Patruotte, auquel il sera trouué appartenir.

S'Ura Avertiss L'Autre. -



*Yours*  
Monsieur



doutant si notre Maire. vous a informé de  
l'affiche, que a été mise à Rebecq dimanche  
dernier, comme il y étoit abrégé, je me  
fais un devoir de vous en envoyer la copie,  
que j'ai taché.

Je compte, Monsieur, qu'il sera bien difficile  
d'éviter l'ennemie y proposer, il n'y a,  
selon moi, qu'en en faisant un autre de  
la part de S.A. que l'on pourroit peut-être  
éloigner les protestans pour celui-ci.

Vous priant d'agréer Mes cordialles très  
humbles, j'aid honneur à une très gr<sup>e</sup>z  
affection

Monsieur,  
Rebecq le 29 Janv. 1794. *ppChampagne*

## 5.2 Droit de mouture

Lorsque le Comte, Seigneur des terres de Braine, fit construire les moulins, il dut supporter des frais élevés, que seules des personnalités importantes étaient alors capables d'engager. On peut comprendre, que pour rentabiliser ses investissements, le Seigneur s'attribua le monopole sur la mouture des grains et exigea une rénumération de chaque usager. Probablement qu'à l'origine, les censiers qui exploitaient les terres du Comte, ainsi que la communauté paysanne, étaient heureux de pouvoir disposer de ces techniques nouvelles de mouture et y amenaient de bon gré le produit de leurs récoltes. Les moulins de Braine incitèrent peut-être certains paysans à s'installer sur son territoire.

Par contre, au 18e siècle, cette banalité semble de plus en plus pesante pour les habitants de Braine, quoique le droit de mouture soit toujours resté inchangé et moins élevé que pour les moulins des environs.

Quelque soit le moulin, à Braine, le droit à payer a toujours été proportionnel à la quantité de grains à moudre. Il valait la 24e partie de cette quantité, et se prenait avec la mesure jaugée de la ville. A Rebécq, on prélevait le 20e pour mouture, à Ecaussinnes et Ronquières encore plus, le 16e.

## 5.3 Criée et bail

Le Seigneur confiait la gestion de son moulin à un meunier. Ce métier exigeait énormément de connaissances techniques : il fallait être charpentier, charron, tailleur de pierre pour rhabiller les meules, savoir réparer les courroies, tailler un engrenage, faire ses cordes, serrer ou desserrer les meules pour régler la mouture, surveiller les vantelles ou tirer et remettre les voiles, ...

On commençait son apprentissage comme valet de moulin et progressivement, après de nombreuses années, on était apte à gérer un moulin, mais encore, il fallait trouver un moulin à reprendre et beaucoup d'argent pour se faire.

Lorsque la location d'un moulin arrivait en fin de bail et que des amateurs sérieux à sa reprise se présentaient, le Seigneur organisait une adjudication publique, appelée criée. Au 18e siècle, elle était présidée par le receveur du duc d'Arenberg, en présence de deux hommes de fief du pays et comté du Hainaut. De tous les candidats meuniers, c'était le plus offrant qui emportait la criée. Le futur " fermier " ( fermier : celui qui prend à ferme ) devait ensuite accepter et signer un bail qui stipulait toutes les conditions qui le liait au duc d'Arenberg.

A titre d'exemple, figure page suivante, le bail de location des moulins à eau et à vent de 1762.

Vincent Frédéric, ancien meunier des moulins à eau et à vent de la ville, a emporté la criée. C'est pourquoi, ce 11 janvier 1762, il signe un nouveau bail avec le receveur des terres de Braine, Léopold Mary, en présence des hommes de fief D. Dubois et M.J. Cotty

*Bail de location des moulins à eau et à vent de 1762 11.*

*Par devant les hommes de fief du pays et comté de Hainaut soussignés, a comparu en personne Vincent Frédéric, meunier des moulins de Braine-le-Comte. Il reconnaît avoir pris le 1/2/1762, pour le terme de 6 ans consécutifs, un nouveau bail pour les moulins du dit Braine, tant à eau qu'à vent et celà du Sieur Léopold Mary, receveur des terres de Braine. Il devra payer annuellement à la recette, 2 200 livres argent courant, dont la première année échoira le 1/2/1763. Il devra les payer, par quarts égaux, de 3 mois en 3 mois, en argent franc des XXe, Cièmes, tailles, impôt présent ou à venir.*

*Outre le rendage accepté ci-dessus, le dit Vincent Frédéric devra annuellement livrer aux religieuses Récollectines du dit Braine, à la décharge de la dite Altesse, 5 muids de blé à la Saint Jean Baptiste et 3 rasières à la Noël, plus une rente de 4 sols l'an.*

*Le preneur devra entretenir les moulins et les bâtiments qui en dépendent et faire en sorte que le gros membre, spécialement du moulin à vent, ne puisse être endommagé par la pluie et le soleil. Il devra entretenir à ses frais les " vantails " du moulin à eau ainsi que tous les " hotieux " et " harnas " des moulins. A l'expiration du présent bail, il en fera la relivrance et si les harnas et hotieux sont évalués à plus haut prix que celui de la dernière relivrance du 1/2/1730, le surplus de cette appréciation lui sera refourni par le fermier, son successeur. Dans le cas contraire, il devra payer la dépréciation à son Altesse. Les meules blanches lui seront payées 48 livres le pouce, les meules bleues lui seront payées 36 livres le pouce.*

*Il devra nettoyer à ses frais le ruisseau de dessous les roues du moulin, jusqu'à la muraille des remparts de la ville. Il n'y aura pas de modération de rendage par manque d'eau, sauf pour ouvrages à faire au moulin ou à l'étang situé dans la ville, qui dureraient plus de 8 jours. Tous les bourgeois, censiers, manants et habitants du dit Braine, clos et hors clos, doivent aller moudre au dit moulin, sous peine d'une amende de 60 sols blancs et sacs et grains confisqués.*

*Pour la conservation des droits de son Altesse et pour le bien public, le dit acceptant ainsi que ses domestiques devront prêter serment, devant le receveur, de lever le tantième ordinaire, tel que le 24e pour mouture de toute espèce de grains, et de ne pas outrepasser ce tantième. Sur les plaintes du dit meunier au sujet du manque d'eau, Son Altesse a bien voulu cette fois, et sans tirer à conséquence pour les baux futurs, se relacher du pot de vin de 630 livres que les meuniers ont payé précédemment.*

*Le dit Frédéric a aussi pris à bail pour le terme de 6 ans, les étangs dont jouit actuellement Philippe Hyacinthe Cousin et ce pour 150 livres l'an, à partir du 1/3/1763, somme franche de tout impôt présent et à venir. Conditionné expressément qu'à la dernière année du bail, les étangs ne pourront rester à sec que pendant 24 heures, y compris le temps de pêche. Il faudra pêcher l'étang de la ville avant l'autre, en avertir le meunier et le receveur 2 fois 24 heures avant. Si Son Altesse trouve bon de travailler au nouvel étang, elle pourra le faire, sans que rien ne l'en empêche, réduisant le rendage au prorata du temps.*

*Frédéric devra donner bonne et suffisante caution, à l'apaisement du dit receveur pour le prix des dits rendages et cela à sa première réquisition.*

*A tout quoi, les parties se sont obligées respectivement sur 40 sols tournois de peine et 20 sols de crand renforcé, clause expliquée et fait serment que cette obligation ils connaissent à bonne et juste cause, également sans fraude et non pour aucun de leurs léaux créditeurs ni autrui vouloir frauder ni éloigner de leur droit.*

*Les frais du présent bail et de deux copies authentiques pour les archives d'Enghien et de Bruxelles, ainsi que les 6 livres de vin pour les étangs, demeurant à charge du preneur.*

*Signé : Vincent Frédéric et L. Mary*

*La présente copie est conforme à son original, ce qu'attestent les soussignés hommes de fief du pays de Hainaut.*

*Passé à la ville de Braine-le-Comte, ce 15 janvier 1762*

*Signé D.V dubois et M.J. Catty*

*Vu et examiné le présent bail qui est entièrement conforme aux ordres de son Altesse et le soussigné, intendant général de son Altesse, en approuve toutes les clauses.*

*Fait à l'hôtel d'Arenberg à Bruxelles le 13/8/1762. Signé : Minnart de Beauvlois.*

## 5.4 Livrance et relivrance

En lisant ce bail, on peut se rendre compte à quel point le propriétaire des "huysines" à eau et à vent attachait de l'importance au maintien de l'outil. Les travaux d'entretien sont à charge du meunier. Quand un nouveau meunier s'installait, en présence du fermier précédent, des experts venaient apprécier la valeur des pièces importantes des moulins. C'est ce qu'on appelait procéder à la livrance et relivrance des moulin. S'il y avait plus-value, elle était payée au sortant par le meunier entrant. Dans le cas contraire, le sortant versait au propriétaire une somme correspondant à la moins-value.

Ci-dessous, figure un exemple de livrance des moulins de Braine au 18e Siècle.

Le 8 fevrier 1787, Marie-Antoinette Saubain, veuve du médecin Mary, en qualité de receveur du duc d'Arenberg ( elle succéda à son mari dans ses fonctions de receveur ) préside à la livrance du grand et petit moulins à eau et du moulin à vent de la ville.

Suite à une adjudication par criée, l'adjudicataire, Nicolas Leroy et le cessionnaire, Marie-Thérèse Laroche, veuve de Vincent Frédérick, évaluent ce jour, d'une manière détaillée, toutes les parties des moulins. Ils ont fait appel à des experts assermentés. Sébastien Linard, maître charpentier et Nicolas Le Bacq, maréchal, représentent les intérêts de la veuve. Philippe Hennaut, maître charpentier et Henri De Salle, maréchal, ont été choisis par le meunier rentrant. Sont présents à cette livrance deux hommes de fief des Pays et Comté du Hainaut : J. Olivier et M.J. Catty.

Les experts ont confronté leurs estimations et se sont mis d'accord de cette façon.

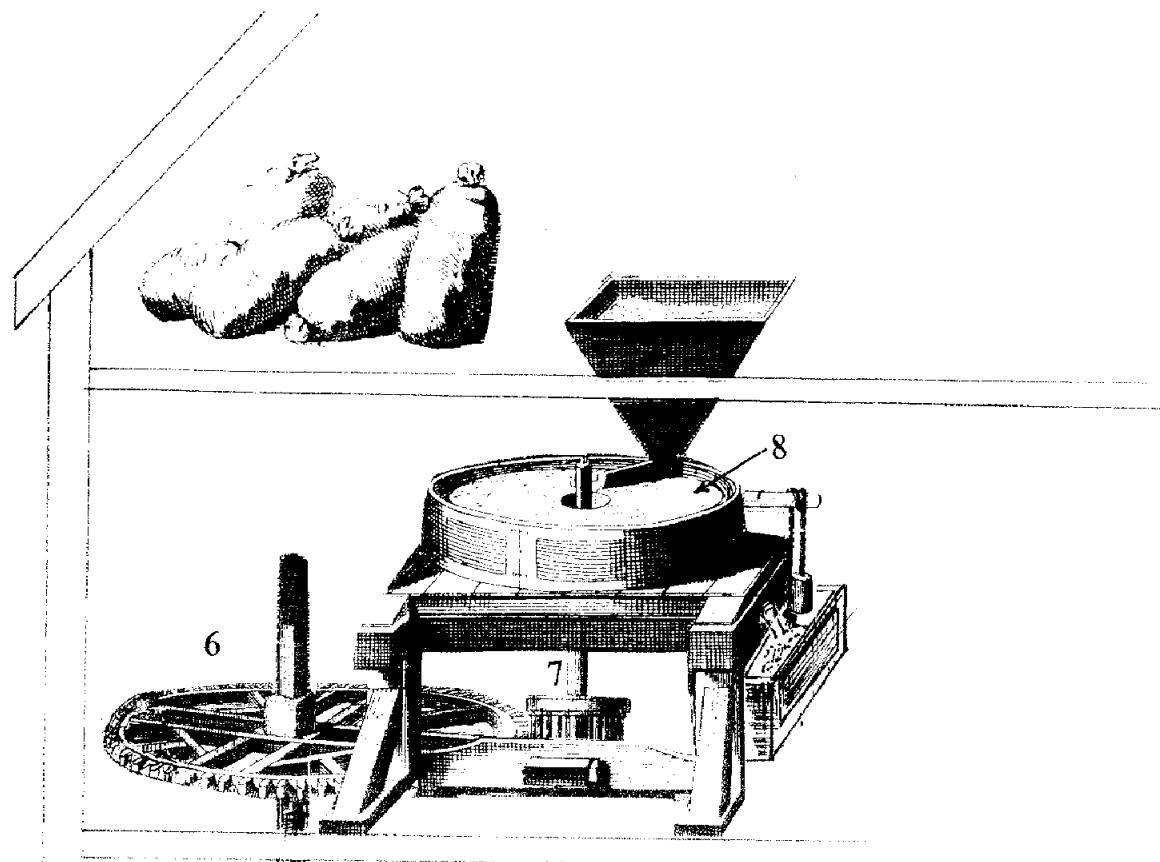
### GRAND MOULIN A EAU ( 1787 ) 12.

L'arbre du grand moulin avec ses ferrailles, crettes et tourillons	112
La roue par dehors, formée de ses bras, avec bordures et ferrailles	115
La roue par dedans, avec ses ferrailles et chevilles	85
La lanterne avec ses fuseaux et ferrailles	22
Les fers à fusées, lasse et tracettes	50
Les deux engins à lever les meules	12
Les deux plumats avec ses marbiaux et ses ustensiles	6
Les havets et rouleaux à lever et coucher les meules	2 = 16
Les trois huges à mettre le grain	3
Les deux vantailles à tirer l'eau sur le moulin	4
L'arcure, couverture, bacquets, chevallée à la farine avec l'égrenoir	16
La braille, pont, tempiture avec ses crémaillères de fer	12
La boîte avec deux pièces de métal	2
La meule courante, échantillée en 4 quartiers, de bas en haut, s'est trouvée épaisse de 15 pouces 3/4, sur pied de 24 florins le pouce	378
La meule gisante s'est trouvée épaisse de 12 pouces et 2 lignes, sur pied de 24 florins le pouce	292 = 16
 Total	1 112 florins 12 sous
en monnaie de compte :	2 225 livres 4 sols

Terminologie ( définitions de l'encyclopédie Quillet et de Diderot et D'Alembert )

- tourillons : **fortes chevilles de fer enfoncées dans les extrémités de l'arbre et qui portent ce dernier**
- plumats : **les deux pièces, coussinets en bois ou métal, qui reçoivent les tourillons de l'arbre et lui permettent de tourner librement**
- marbiaux : **probablement blocs de marbre sur lesquels tourne le collet de l'arbre tournant**
- lanterne : **petite roue formée de fuseaux dans lesquels s'engrènent les dents d'une autre roue**
- fuseau : **petits cylindres entre les deux plateaux de la lanterne, formant l'engrenage**
- lasse : **probablement l'ache : extrémité du fer qui prend dans l'anille, pièce solidaire de la meule tournante**
- tracette : **boîte de métal dans laquelle tourne le pivot du gros fer**
- vantail : **pour vantelle : ouverture pratiquée dans une vantellerie et fermée par une vanne**
- ventellerie : **ouvrage maçonné ou bétonné, ou simple boiserie, qui retient de l'eau que l'on accumule avec intention, et qui présente plusieurs ouvertures munies de vannes ou de vannelles**
- arcure : **probablement archure ( dans le wallon local, ch se prononce k )  
pièce de menuiserie en forme de coffre, placée autour des meules,  
où la farine est projetée en sortant des meules**
- bacquet : **rigole conduisant entre les meules le grain de la trémie ( trémie appelée dans le langage local de l'époque, termuse )**
- tempture : **probablement trempure, système de levier, poulies et contre-poids permettant l'écartement des meules**
- braille : **probablement braye, traverse de bois pour soulager les meules**
- maitte : **pour mait ou maie : pétrin du boulanger, huche pour pétrir et ranger le pain**
- windacq : **en allemand **winde** signifie treuil, cric, cabestan**
- havet : **radical germanique **haf**; cf allemand **heben**: soulever, lever  
**hebel**: levier  
**Technique**: crochet**
- wigne : **en wallon du Centre signifie un appareil de levage : cric, cabestan**

## PRINCIPE DU FONCTIONNEMENT D'UN MOULIN A EAU



L'arbre moteur ( 1 ) est actionné par la grande roue hydraulique ( 2 ).

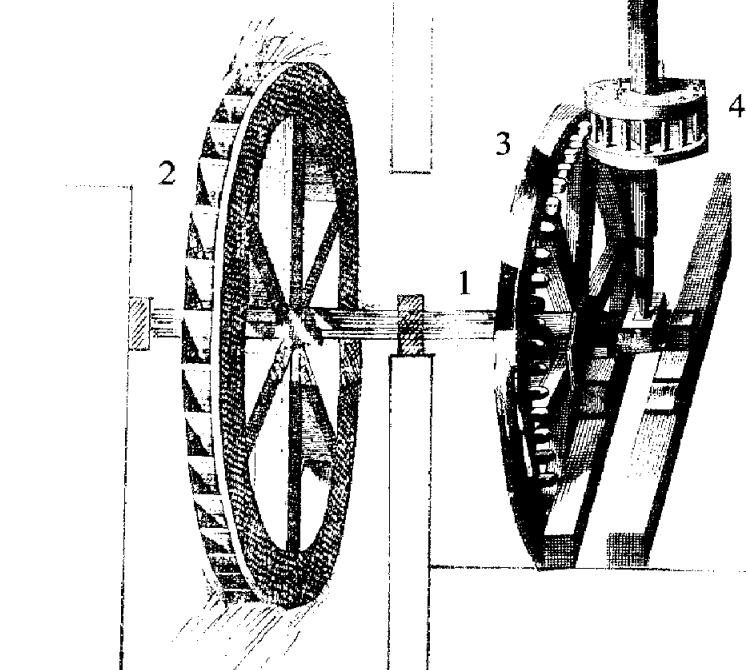
Sur l'arbre moteur est monté un rouet ( 3 ), à l'intérieur du bâtiment.

Les dents du rouet s'engrènent dans les fuseaux d'une lanterne ( 4 ). Si le rouet a 4 fois plus de dents qu'il y a de fuseaux à la lanterne, cette dernière tournera 4 fois plus vite, et avec elle le fer à fusée ou gros fer ( 5 ).

Une roue à dents appelée hérisson ( 6 ) peut encore être montée sur le gros fer.

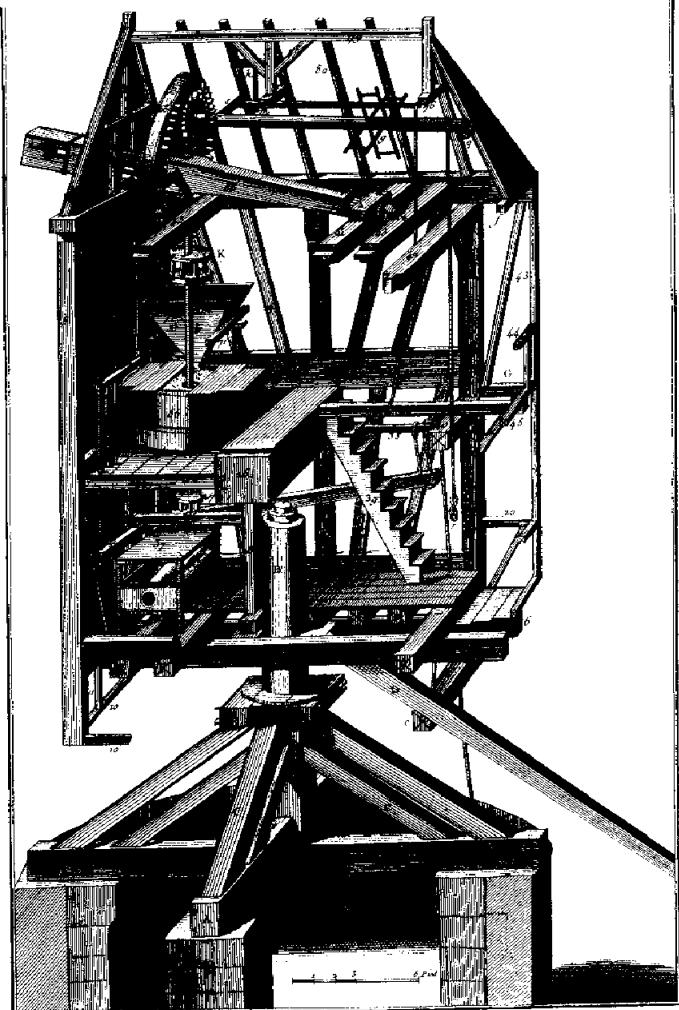
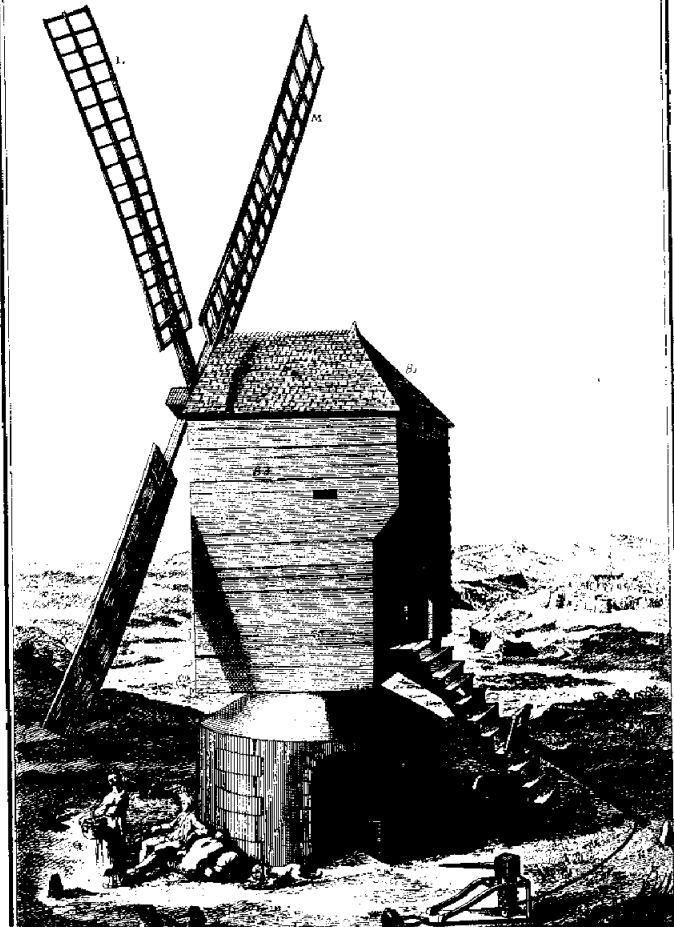
Les dents du hérisson peuvent s'engranger dans les fuseaux de plusieurs lanternes.

L'arbre de chaque lanterne ( 7 ) fera tourner soit un couple de meules ( 8 ), soit un blutoir, soit un nettoyeur de grain ou encore un monte-sac ...



Livrance et relivrance du PETIT MOULIN ( 1787 ) 12.

L'arbre fourni de 6 crettes, 2 tourillons compris les ferrailles	55
Roue de par dehors, fournie de toutes ses ferrailles	120
Rouè(t) fourni de ses chevilles, bras, 12 bonjours de fer et autres ferrailles	80
Lanterne avec ses ferrailles	20
Le grand fer à fusées et tracettes	52
Les 2 plumats	5
L'arcure, couverture, termuse, bacs, chevallée, égrenois	14
Les broyes, tempture, crémilles de fer et cordes	15
Les bacs conduisant l'eau sur les roues	20
La vestisure avec ses hablots et 2 wigues	8
La meule courante échantillée des 4 côtés se trouve épaisse de 11 pouces 3 lignes, sur pied de 24 florins le pouce	271=4
La meule gisante échantillée de 4 côtés se trouve épaisse de 9 pouces et 3 lignes, sur pied de 24 florins le pouce	223=4
La grosse corde avec ses brides et 2 hablots servants	17
Les 2 wigues et ses ferrailles et cordage	8
La petite wigue par dessus avec son arbre et ses ferrailles et une planche à mettre les sacs et les cordes	4
Un baudet et ses estiaux et talons, un bonjour de fer y compris	4
 Total	916 florins et 8 sous
En monnaie de compte	1832 livres 16 sols



MOULIN A VENT (1787) 12.

L'arbre avec ses ferrailles et couteaux	165
La volée entière y compris les ferrailles	190
Les roues garnies de ses ferrailles	68
Les 2 marbiaux y compris les ferrailles	13
La lanterne y compris les ferrailles	24
Le gros et petit fer à fusées y compris tracette et lasse	138
Le frein avec les bois et ferrailles	18
Les braies, temptures, beaupole, crémailler en fer	7
L'arcure, couverture, termuse, baquet, maide, bouclettes et dépendances	17
Les grosses cordes et brides	26
L'éperon, l'arbre, les cordes et ferrailles	20
L'arcure de fer et servants, marteaux de pont et 2 leviers de fer	4 = 4
Un coffre et un tonneau à mettre les moutures	2 = 10
La meule blanche gisante, échantillée de 4 côtés se trouve épaisse de 7 pouces 3 lignes, sur pied de 18 florins du pouce	319
La meule courante, aussi blanche, échantillées de 4 côtés se trouve épaisse de 16 pouces et une ligne	386 = 8
TOTAL	1 398 florins 2 sous
En monnaie de compte	2 796 livres 4 sols

MOULIN A VENT - MOULIN A FROMENT (1787) 12.

La meule bleue gisante, échantillée de 4 côtés est épaisse de 7 pouces 3 lignes, sur pied de 18 florins le pouce	131 = 8
La meule bleue courante, échantillée de 4 côtés est épaisse de 10,5 pouces, sur pied de 18 florins le pouce	189
Les roues du dit moulin	57
Le sommier de prison	6
Le grand et petit fers à fourche, laches, fusée, tracettes	103
L'arcure, termuse, chevallée, bacq et couverture	13
Le fond et pont, l'étrier de fer, templures avec leurs dépendances	6
La viestisure avec ses hablots et blocs	6
Lanterne avec ses ferrailles	20
Corde à lever la lanterne, sa moufle et ferrailles	4
Cercle de fer servant à la meule courante du moulin à froment	5
TOTAL	540 florins 8 sous
en monnaie de compte	1080 livres 16 sols

Nous constatons que le meunier rentrant se voyait ainsi confier une machinerie dont la valeur s'élevait à près de 8 000 livres. Dans cette somme, n'était pas compris tout ce qui était réputé " gros membre " ( gros œuvre ) et qui, théoriquement, était à charge du Seigneur.

Les meules étaient de loin les parties les plus coûteuses. Elles étaient taillées dans la pierre et leur masse pouvait dépasser 1 000 kg. Les blanches étaient plus chères que les bleues ( 48 livres le pouce d'épaisseur, pour 36 livres ). Fin du siècle, on les taillait dans la pierre de La Ferté sous Jouarre.

Pour se faire une idée du pouvoir d'achat de cette somme, nous la comparerons à d'autres valeurs de l'époque.

Ainsi, le 11 mars 1786, César Alexandre de Saint - Léger, capitaine au régiment d'Aquitaine, demeurant à Meubeuge, accorde à arrentement ( contre une rente ), au profit de Louis Etienne, demeurant sous le jugement du dit Braine, une maison avec étable, grange, fournil, jardin, appelée le " Vert Buisson ", sur environ 2 bonniers, plus encore 6 journels et demi de terres labourables.

La rente à payer est de 166 livres 13 sols 6 deniers et est rachetable au denier 36, argent fort. Ce domaine de 3 ha 64 a est donc estimé à 6 000 livres 6 sols, argent fort, ou 6 986 livres, argent courant. 13.

Valeur de la machinerie des moulins : environ 8 000 livres

Valeur du " Vert Buisson " : environ 7 000 livres



La parcelle 365 représente 7 journels et demi d'héritage, avec maison dite le " Vert Buisson ", tenant au bois de Rogelain, à l'ancien grand chemin de Mons à Bruxelles. Elle appartenait, lors du relevé cadastral ( avant 1774 ) à Louis Antoine.

La maison sise sur la parcelle 319, est appelée " Saint-Hubert ", et celle sur la parcelle 360, " la Louveste ".

137 est une parcelle de 4 bonniers 1 journal ( 4,641 ha ), traversée par le ruisseau, où est sise la cense de " La Croix " et appartenant au Sieur Laroche.

Actuellement, l'ancien grand chemin de Mons à Bruxelles, le long duquel se situent les fermes ci-dessus, est le chemin de Naast.

Le tableau suivant vous présente tous les meuniers des moulins à eau et à vent de Braine-le-Comte, qui se sont succédés au cours du 18e siècle. A partir de 1774, vous y trouverez de même les meuniers du moulin et tordoir du Plouy. Y figurent aussi leurs rendages et les valeurs attribuées à leurs " huysines " lors des relivrances. Il est donc aisé de suivre ainsi l' évolution et l' histoire de nos moulins pendant ce siècle. 14.

remarque : dans ces tableaux le signe # représente la livre, argent de compte

#### MOULINS A EAU ET A VENT

ANNEES	NOMS	RENDAGES
En 1703	Louis DUBOIS	60 muids de blé
De 1715 à 1721	Jean LEBACQ	56 muids de blé + impôts
De 1721 à 1727	Jean LEBACQ François, son fils, en 1725	1 500 livres/an + 5 muids et 3 rasières de blé aux Récollectines + frais et impôts
De 1727 à 1730	François LEBACQ	id.

#### RELIVRANCE DES MOULINS EN 1730

Meunier entrant: Zacharie PEETERS

Estimation de la machinerie des moulins à eau = 2 501 # 4 s

Estimation de la machinerie du moulin à vent = 3 499 #

Zacharie PEETERS doit pour la plus-value, aux hoirs LEBACQ, 2 854 #

De 1730 à 1739	Zacharie PEETERS	2 100 # l'an + 5 muids 3 rasières de blé, + 10 patacons pour frais En suite, modération de 500 #/an.
De 1739 à 1745	Zacharie PEETERS	1 526 #/an + 5 muids 3 rasières de blé + 30 pistoles de pot de vin + taxes
	En 1744, Veuve PEETERS	modération de 800 # en 1744
De 1745 à 1750	Veuve Zacharie PEETERS	1 600 #/an + 5 muids 3 rasières de blé + 30 pistoles de pot de vin + impositions

De 1750 à 1756	Vincent FREDERICK	
De 1756 à 1762	Vincent FREDERICK	2 200 #/an + 5 muids 3 rasières de blé + 630 # de pot de vin + taxes et toute imposition
De 1762 à 1768	Vincent FREDERICK	id. moins le pot de vin de 630 #. vu le manque d'eau pendant le bail précédent
De 1768 à 1775	Vincent FREDERICK	id. + le pot de vin de 630 #

#### RELIVRANCE DES MOULINS EN 1775

Meunier entrant : Jean Philippe Flameng

Estimation de la valeur de la machinerie des moulins à eau : 3 130 livres

Estimation de la machinerie du moulin à vent : 2 884 livres

Jean Philippe Flameng doit au meunier sortant : 2 864 livres

De 1775 à 1781	Jean Philippe FLAMENG	2 850 #/an + 5 muids 3 rasières de blé + 630 # de vin à payer en 3 ans + taxes, impôts En 1781, modération de 600 #/an
----------------	-----------------------	---

#### RELIVRANCE DE 1781

Meunier entrant : Veuve FREDERICK

Valeur estimée pour la machinerie des moulins à eau : 3 269 livres 2 sols

Valeur estimée pour la machinerie du moulin à vent : 3 358 livres 12 sols

La veuve FREDERICK doit à FLAMENG, meunier sortant : 3 518 livres

De 1781 à 1787	Vve Vincent FREDERICK	2 350 #/an + 5 muids 3 rasières de blé + toute imposition
----------------	-----------------------	--

#### RELIVRANCE DE 1787

Meunier entrant : Nicolas Joseph LEROY

Valeur estimée pour la machinerie des moulins à eau : 4 058 livres

Valeur estimée pour la machinerie du moulin à vent : 3 877 livres

Nicolas Joseph LEROY doit à la Vve FREDERICK, meunière sortante : 1 307 livres 6 sols

De 1787 à 1794

Nicolas Joseph LEROY

3 800 livres pour les moulins à eau,  
le moulin à vent et ceux du Plouy.  
+ 5 muids 3 rasières de blé  
+ 60 pistoles de vin ( 1260 # )  
+ toute imposition

En 1790 le moulin à vent brûle. Relivrance du nouveau moulin à vent le 10/12/91.  
Livrance du nouveau moulin : 4 445 livres 10 sols.

#### RELIVRANCE DE 1793

Meunier entrant : Pierre Joseph Berkmans

Valeur estimée pour la machinerie des moulins à eau et à vent : 7 194, 5 f. ou  
3 966 florins ou 7 932 livres.

De 1794 à 1900

Pierre Joseph BERKMANS

1 600 livres pour les moulins à eau  
1 400 livres pour le moulin à vent  
5 muids 3 rasières de blé ou  
18 hl 15 l + contributions foncières,  
charges communales et autres.

#### MOULIN ET TORDOIR DU PLOUY

De 1774 à 1783

Guillaume Huet

1 300 #/an + 420 # de pot de vin

#### RELIVRANCE DE 1784

Meunier entrant : Nicolas Joseph LEROY

Valeur estimée de la machinerie du moulin à eau : 2 727 livres 4 sols

Valeur estimée du tordoir : 3 122 livres

De 1784 à 1787

Nicolas Joseph LEROY

1 050 #/an + 315 # de pot de vin

De 1787 à 1793

Nicolas Joseph LEROY

3 800 # + 1 260 # de vin pour

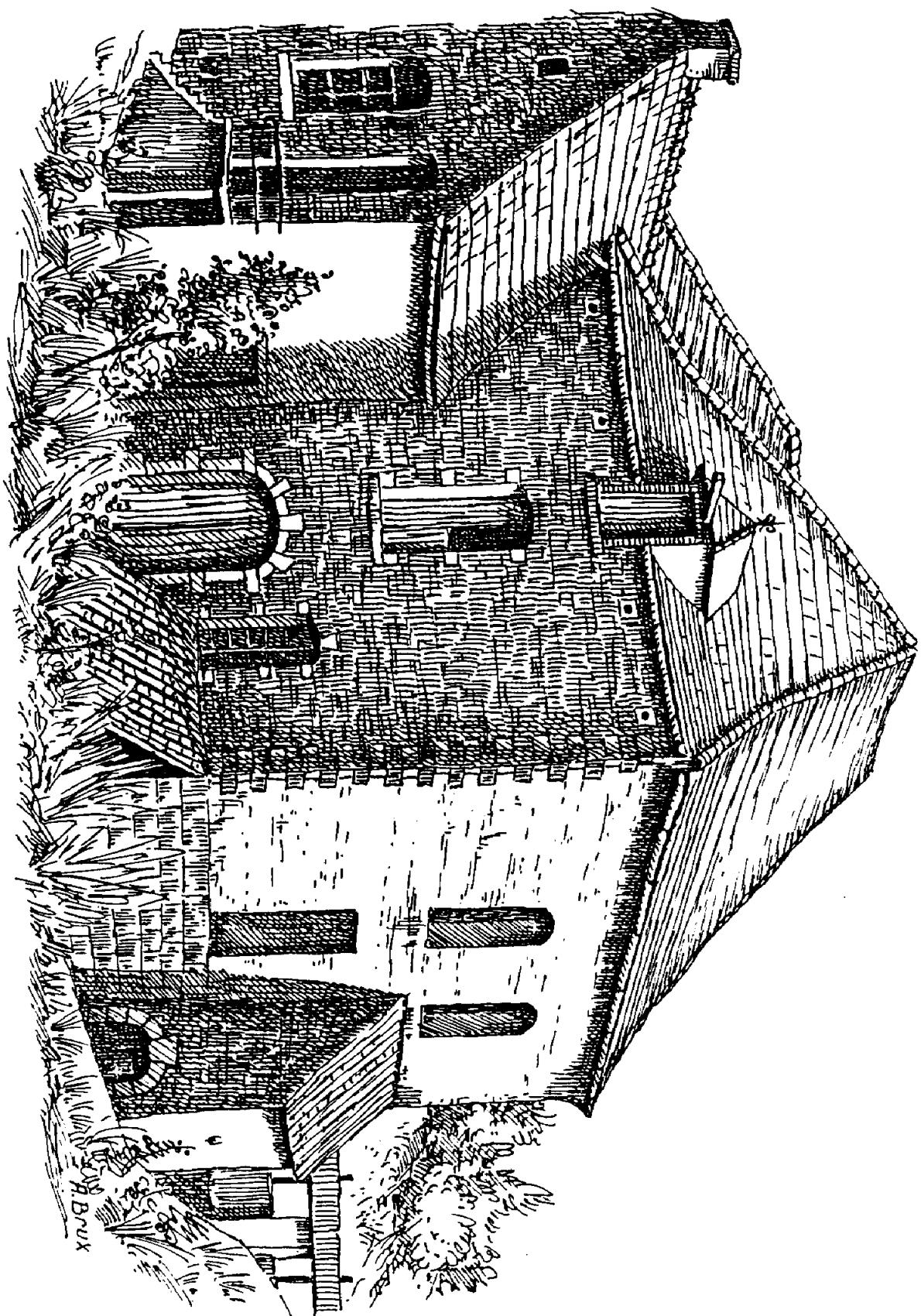
De 1794 à 1799

Nicolas Joseph DUBAIL

tous les moulins de Braine

1 000 #/an

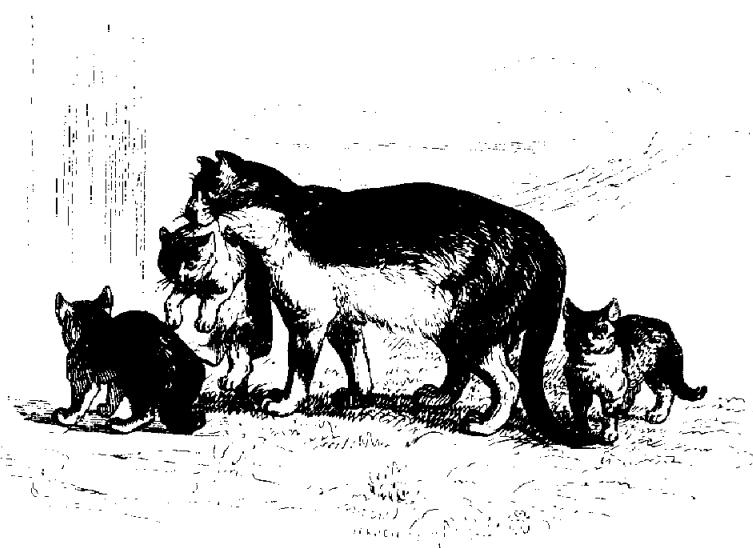
Moulin du Plouy



## Les meuniers de Braine-le-Comte.

Nous vous présentons quelques faits, trouvés dans les archives, concernant nos meuniers du 18e siècle. Ils pourront vous apporter un léger éclairage sur leur vécu quotidien.

### I. JEAN LEBACQ ET SA NOMBREUSE FAMILLE.



Lorqu'en 1715, Jean Lebacq reprit les moulins à eau et à vent de Braine, son épouse, Marie Hayette, lui avait déjà donné cinq enfants, dont l'aînée, Anne, alors âgée de 12 ans, était suivie de quatre garçons. Le benjamin, Salomon, n'avait pas 2 ans. Trois ans plus tard, fin de l'année, une petite Marie-Françoise vit le jour dans la maison du meunier, qui, certes, devait retentir de tous les cris joyeux de cette ribambelle pleine de vie. 15.

En 1721, le bail de location des moulins fut renouvelé et pour la première fois, depuis l'existence des moulins, le rendage (la location) fut exprimé, non plus en nature, mais en argent de compte.

Le rendage de 56 muids de bled, mesure de Braine à l'estrique, valait 184. 8 hl, l'estrique étant le bâton que l'on faisait glisser contre les bords de la mesure de 330 l afin de faire tomber tous les grains excédentaires.

Désormais, il ne faudra plus payer la location en bled, mais contre remise de 1 500 livres, argent de compte.

Seules, les rentes dues aux Religieuses Hospitalières resteront exprimées en bled. Elles seront toujours payées par le meunier, à la décharge du duc d'Arenberg.

Pages suivantes figurent les détails, le pourquoi de ces rentes, de même que leurs bénéficiaires.

## RENTES DUES AUX RELIGIEUSES HOSPITALIERES

Les Domaines de Braine Le Comte doivront  
l'an de Noëte, l'cheiné a la Noët. Domu  
muid de Bled mesuré dudit Lieu) Et quatre  
sols de Noëte, affecté sur le Moulin et  
l'eau, et que faire le Meunier par  
Condition de Crée du Seigneur Duc  
D' Arenberg Seigneur dudit Lieu  
Des XX<sup>e</sup>. a été Régul 1784. ....

Les Domaines de Braine a Cause du  
Panthéon de Sainte Elisabeth chargé  
de deux Messes Basses, par Semaine, doit  
l'an de Noëte Cinq muids, de Bled Mesuré  
dudit Braine payable la moitié au  
P. Jean Baptiste, et l'autre au P. Jean

que faire le Meunier dudit lieu par  
Condition de Crée, suivant les Légations  
de leurs Altesse Excellissimes Albert et  
Isabelle infante D' Espagne. a été Régul  
1784. ....

Du même Panthéon que le plus ci-devant écrit  
Domaine doit faire monts de Liens  
Foyaux, et Douze Cents de Fagots pris sur  
le Bois de la Houssière a leur avant  
que les marchands n'aient importé le  
Bois de leurs Monts et portions  
Conformément a l'apostille décrétée le  
31 Mai 1670 Par son Ordre le Duc  
D' Arenberg a été Régul 1785. ....

Remarquons en passant, la magnifique calligraphie de ce document, surtout si nous la comparons aux écritures courantes de l'époque.

Les Religieuses recevaient donc chaque année, des domaines de Braine-le-Comte, cinq muids et demi de bled, 4 sols, seize monts de bois et douze cents de fagots provenant du bois de la Houssière.

**EXTRAITS DU LIVRE DE COMPTE DE L'HÔPITAL POUR LES ANNEES 1784, 1785,  
1786. 16.**

vingt

Monts de Bois  
et dix huit cent  
gros fagots de  
rente annuelle  
dont ~~les~~ <sup>Dix</sup> fagots  
belligent au <sup>86</sup>  
Ricouer <sup>86</sup> fagots  
et le d<sup>e</sup> hospital  
l'autre tiers dans  
6<sup>e</sup> au jour  
suédois  
L'quel il se con-  
sommee sans que  
Le Ricouer en

act. L'inspection n°  
La Manance, le  
porte ici pour ce  
Compte Mémoir  
Sélement

— Les Dittes Affaires  
Belgique, your  
fournisseuses à l'ordre  
= me. de l'ordre, de  
monseigneur  
mme de Bled que  
voit la Dite affaire  
— M

Dans les recettes des livres de compte de l'Hôpital, jusqu'en 1740, figure la rente du demi muid de bled, mais pas celle des 5 muids. Ces derniers appartenaient probablement en propre aux Religieuses et non à l'hôpital. Y figure toujours aussi une rente de 24 monts de bois et les 1 800 gros fagots dont le duc d'Arenberg et auparavant le Comte de Hainaut, gratifiaient les religieuses pour les 2/3 et l'hôpital pour l'autre tiers. Dans les livres de compte suivants, ces rentes ne figurent plus que pour mémoire, autrement dit, elles ne sont plus reçues par l'hôpital.

Par contre, dans les archives du duc d'Arenberg, nous lisons qu'en 1784, les Sœurs ont bien reçu les 5,5 muids de blé et les 2/3 de la rente en bois. Où partait le dernier tiers ?

Ce n'est que le 24 septembre 1818, que le duc d'Arenberg racheta les deux rentes en bled, et ceci pour une somme de 4 994, 2 f versés aux Hospices de Braine (ancien Hôpital) et non aux Religieuses.

En 1725, la mort vient arracher Jean Lebacq à sa famille. Notre meunier, laissait ainsi une veuve et ses six enfants dans les moulins de Braine.



C'est son deuxième fils, François, seulement âgé de 18 ans, qui reprit alors le dur métier de meunier. Le bail qui liait son père au duc d'Arenberg fut même prolongé de 3 ans. Mais entre-temps, les enfants Lebacq grandissaient et certains réclamaient à François leur part d'héritage. Comment, ce fils de famille nombreuse aurait-il pu dédommager tous ses frères et sœurs ?

Aussi, en 1730, lorsque des amateurs sérieux se présentèrent pour la reprise des moulins de Braine, une criée publique fut organisée. Les moulins à vent et à eau furent attribués à Zacharie Peeters qui offrit jusque 2 100 livres de rendage par an.

Lors de la relivrance des moulins, leur plus-value fut estimée à 2 874 livres. Les héritiers de Jean Lebacq vendirent encore au nouveau meunier une vieille meule pour la somme de 168 livres. Avec ces 3 042 livres, la famille Lebacq put liquider la succession de leur père et voici probablement la raison pour laquelle les moulins de Braine changèrent de mains.

Quant aux fils Lebacq, nous en retrouvons quelques temps plus tard en maîtres maréchaux. On fait appel à leurs compétences pour évaluer la valeur des harnats travaillants, lors des relivrances des moulins.

2. ZACHARIE PEETERS ET SA FEMME, ELISABETH KOMANS.  
MEUNIERS POURSUIVIS PAR LE SORT, QUI SE RUINERENT APRES 14 ANS DE TRAVAIL  
ACHARNE.

Le couple Peeters était riche en reprenant les moulins de la ville: pouvoir payer une somme de 3 022 livres pour la plus-value des moulins, alors qu'un homme de métier en gagnait par an environ 10 fois moins. Il paya en outre 10 patacons en pièces ( 50 livres ) pour frais divers accompagnant sa nouvelle charge.

Comme les meuniers Lebacq et Dubois, ses prédecesseurs, il disposait des moulins à eau et à vent, grand avantage en cas de pénurie de l'une ou l'autre de ces sources d'énergie. Il espérait ainsi pouvoir disposer à tout moment, d'au moins l'un de ses moulins.



Mais, le meunier comprit bien vite, dès la première année, qu'il s'était engagé un peu trop à la légère, qu'il se trouvait dans l'impossibilité de payer un rendage de 2 100 livres. Il avait mal supputé son fermage et ne pouvait le supporter. Le meunier précédent n'en payait que 1500. Il put, probablement, très bien présenter ses arguments, car l'intendant Genée accepta de lui accorder une modération de 500 livres par an. Il faut dire que le meunier était encore surchargé par d'autres clauses du bail. Il était tenu :

- de fournir chaque année 5,5 muids de blé aux Sœurs Hospitalières
- d'entretenir la grosse corde servant à lever les meules
- de refaire, s'il échoit, les grosses pièces d'arbres et courbes pour le roue ( les bois venant des bois de son Altesse, mais les ouvrages à ses dépens )
- de faire, si besoin, toute pièce des harnats travaillants et autres parties ( ferailles, fusées, soie, tourillons, huges etc ... )
- de nettoyer le rieu dessous la roue, jusqu'aux murailles, de jeter les décombres et de les emporter afin de ne pas rechoir dedans, de même nettoyer le rieu en dedans les vantelles.

En janvier 1732, un premier fils, Paul François vit le jour, suivi trois ans plus tard d'un petit Ambroise et puis encore, en 1736 par Guillaume.

Tout semblait donc se dérouler au mieux pour ce couple courageux qui travaillait avec beaucoup de diligence et parvenait ainsi à payer régulièrement le rendage de 1 600 livres.<sup>11</sup>

En 1737, la criée à louage des moulins, après plusieurs hausses, attribua encore, l'exploitation des moulins au couple Peeters, et ce, à partir du 1/2/39 jusqu'au 1/2/45. Le nouveau bail fut signé par Deschamps, directeur des biens et domaines du duc d'Arenberg, par les hommes de fief Rondeau et Hanon, qui étaient aussi, respectivement maître et échevin.

Son rendage s'élevait à 1 526 livres par an, 5 muids et 2 rasières de bled et 30 pistoles de pot de vin ( 630 livres ), plus les Xe et XXe deniers de la demeurée ( taxation sur la première année de son rendage ).

Le meunier était encore tenu

- de rétablir à ses frais le fournil de la maison du moulin
- de rehausser la muraille de 4 pieds ( 1, 20 m ) et la cheminée à proportion

– de faire une chambre au dessus du fournil. Pour ce faire, il put prendre des pierres de la vieille tour.

La nouvelle chambre était prête dans la maison du meunier pour recevoir, le 27 septembre 1739, un nouveau fils, Jean François. Quatre fils égayaient maintenant la maisonnée, hélas, plus pour très longtemps.



En effet, en 1740, la guerre de succession d'Autriche commença. Pour alimenter ses finances, l'Autriche leva des impôts supplémentaires, si bien que, au lieu de payer seulement la première année les Xe et XXe deniers du rendage, le meunier dut annuellement les payer. En plus de tous les travaux de construction qu'il s'était engagé à réaliser, ces impôts venaient sérieusement grever son budget. Outre cela, non seulement la guerre, mais encore le climat s'en mêla : la sécheresse et le manque de vent mirent les moulins au chômage. Des orages violents accompagnés d'inondations endommagèrent les moulins à eau et exigèrent le nettoyage des étangs.

En 1741, notre couple eut le malheur de perdre Ambroise, à peine âgé de 6 ans. Six mois plus tard, alors que nos meuniers espéraient et attendaient leur cinquième fils, c'est Guillaume qui mourut à l'âge de 5 ans. Elisabeth mit au monde un deuxième Ambroise, fin juillet 1742, et encore une fois le malheur s'accrocha au couple. Le bébé ne vécut que 6 mois.



Le 11 mars 1744, le meunier mourut à son tour. Quoique ruinée, se veuve continua vaille que vaille, à s'acharner au travail. 15.

Le 13 août 1744, les auditeurs Deminnart, Vandermale et Deschamps, receveur du duc, convinrent d'allouer à la veuve, dont ils reconnaissaient les mérites, une diminution de 800 livres sur son rendage de l'année. 11.

De ce fait, le Sieur Deschamps put passer un nouveau bail avec la veuve. Attendu les réparations urgentes à faire au moulin à eau et en attendant le nettoyage de l'étang, la veuve ne paya que 1 600 livres l'an, plus 30 pistoles de pot de vin ( 630 livres ), plus les Xe et XXe deniers du rendage pour la première année du bail et plus encore les 5 muids 3 rasières de bled, chaque année.

On peut comprendre le désarroi de notre meunière accablée par le sort. Ses deux fils survivants n'ont que 12 et 5 ans à la mort de leur père et ne peuvent la seconder dans ses fonctions de meunière.

Il n'est donc pas étonnant d'apprendre le remariage d'Elisabeth Komans le 9 novembre 1745. 15.

Son nouvel époux, Frédéric Vincent, est un homme déterminé, connaissant bien le métier de meunier, sachant où il va et où il veut aller. Il seconde sa femme et devient vite le véritable maître des lieux.

Seulement 2 ans après son remariage, Elisabeth Komans décède à son tour. Vincent Frédéric hérite de sa femme et poursuit son bail de location du moulin jusqu'en 1750. Nous n'avons pu trouver aucune trace de livrance et relivrance des moulins qui, ordinairement, se faisait chaque fois qu'un nouveau meunier s'installait.

### 3. VINCENT FRÉDÉRICK

Nous venons de voir comment Vincent Frédérick devint par son mariage le véritable meunier de Braine-le-Comte.

Après le décès de son épouse, il poursuivit " le parfait " ( conditions ) du bail de 6 ans, qu'avait signé sa veuve avec le directeur des biens et domaine du duc d'Arenberg. En 1756, il signa lui-même un nouveau bail. Son rendage fut alors augmenté de 600 livres par an.

Entre temps, Vincent Frédérick s'était choisi une nouvelle compagne. En 1749, il avait épousé Marie-Thérèse Laroche, fille d'une ancienne famille, bien connue de Braine-le-Comte. De cette union naquirent, entre 1750 et 1764, 7 enfants, dont le petit dernier, Maximilien, ne vécut que quelques jours. 15.



Pendant la période de 1756 à 1762, le meunier fut confronté maintes fois à des pertes d'exploitation, par manque d'eau pour l'alimentation des moulins de la ville, surtout lors des travaux entrepris pour créer une réserve, appelée grenier à eau.

Le meunier, tout comme ses prédecesseurs, avait le droit de prélever, pour son travail, le 24e de la mouture de toute espèce de grains. Pour faire rentrer de l'argent en caisse, il était aussi marchand de grains.

En 1756, il livra à l'hôpital de la ville 132 muids de soucorgeon ( escourgeon ) à 22 livres le muid, 2 muids de froment à 6 livres la rasière ou 36 livres le muid ( le muid valait à Braine-le-Comte 330 l ).

En 1757, le prix exigé pour le muid de froment monta à 42 livres, puis à 51 livres et enfin à 54 livres.

En 1758, il était de 43 livres 8 sols.

Il vendit aussi du soucorgeon braisé pour un brassin de bière à l'usage du dit hôpital, à raison de 22 livres le muid. 16.

A titre d'exemple, figure page 18 le bail de location des moulins, pour la période du 1/2/62 au 1/2/68. Vu les pertes subies, le meunier est dispensé du pot de vin de 630 #.

Le meunier et sa grande famille semblaient prospères à cette époque. En plus des moulins, en 1763, Vincent loua aussi le droit de pêche des étangs contigus aux moulins à eau et ce, pour la somme de 150 livres par an.

Pour la commodité de sa famille, afin de disposer de deux chambres à coucher pour ses trois filles et trois garçons, en 1768, il introduisit une demande d'aménagement d'une chambre supplémentaire dans la maison du meunier. Cette permission lui fut accordée à conditions : - de la faire construire à ses frais

- que la chambre resterait au profit de Son Altesse après son départ. 17.

Mais au cours de son dernier bail, du 1/2/1768 au 1/2/1775, il se heurta à maintes difficultés.

Le duc a fait construire un nouveau moulin et tordoir au Plouy, qui sont en activité depuis 1774. Le meunier estime que tous les grains que l'on fait moudre et que l'on continuera à faire moudre au Plouy, sont à son préjudice et lui coûtent un intérêt considérable. Il demande indemnisation pour défaut de banalité.

De plus, pour continuer à fournir de bons services à la population, il se voit contraint de remplacer une meule, ce que refuse Gendebien, le trésorier du duc, dans sa lettre d'août 1774, envoyée à la receveuse de Braine, la veuve Mary. 18.



Les meules sont de loin les pièces les plus coûteuses d'un moulin. Elles valent 24 florins ( 48 livres ) le pouce d'épaisseur ( à raison de 16 pouces d'épaisseur, une meule coûte 768 livres ). Vu que Vincent Frédéric demande une diminution de son rendage, ce que refuse de lui accorder Gendebien, il est très probable qu'il ne renouvellera pas son bail qui se termine dans un an. Il faudra donc faire appel à d'autres candidats meuniers. Etant donné cette nouvelle meule, la relivrance du moulin s'élèvera à une somme importante, et par la même, la plus-value à payer à Frédéric risquerait de décourager de futurs amateurs. Dans cette correspondance avec la receveuse de Braine, Gendebien fit aussi part de son étonnement, qu'elle n'ait pas encore trouvé plus de personnes intéressées par la reprise des moulins et demanda que soit apposées dans tous les villages voisins des affiches annonçant la future criée ( Ecaussinnes, Rebécq, Tubize, Clabecq... ).

Il faut dire, que voici déjà 30 ans que Vincent Frédérick était en fait le meunier de la ville. Il avait pu s'imposer, était devenu un personnage important et influant. Il se faisait respecter de tous, vu les bons services que ses moulins rendaient à la population.



L'une de ses filles était Récollectine sous le nom de Sœur Marie Siméone de Saint- Vincent.



Son troisième fils, Pierre Vincent, étudiait la théologie et se préparait à la prêtrise.

Qui aurait osé, dans la châtellenie de Braine-le-Comte, se proposer candidat meunier, connaissant le litige opposant Vincent Frédérick à son Seigneur le duc d'Arenberg ?

Après publicité faite aux alentours, la receveuse de Braine écrit à Gendebien qu'elle a enfin trouvé un candidat sérieux à la reprise des moulins, en la personne d'un fermier de Rebecq, du nom de Flameng.



C'est ainsi qu'enfin, un nouveau bail fut signé avec ce Jean Flameng, pour une période de 6 ans. La relivrance des moulins fut estimée par les maîtres maréchaux François Lebacq et Christian Paulus, par les maîtres charpentiers Adrien Berckmans et Pierre Philippe Hainaut. En présence des hommes de fief Joseph Olivier et M.J.Catty, la receveuse attribua au fermier sortant une plus-value de 2864 livres. En plus de cette somme, Jean Flameng acceptait de payer un rendage de 2850 livres par an, toute taxe présente et à venir, un pot de vin de 630 livres payable en trois ans, de fournir aux Récollettes 5 muids et 3 rasières de bled à la Saint Jean-Baptiste et la Noël.

On peut comprendre à quel point la mésentente grandit entre Frédéric et l'étranger qui venait ainsi casser les enchères en acceptant un tel rendage. Le 2 février (alors que le nouveau bail commençait le premier) le meunier sortant n'avait pas encore quitté les moulins et nous lisons dans une lettre envoyée à la receveuse :

*Puisque Frédéric a mis une nouvelle meule, pour profiter de l'appréciation qui s'en suivra, et cela malgré notre interdiction, si le meunier entrant ne s'accorde pas avec le sortant à ce sujet, vous ferez déplacer cette pierre et la mettrez hors du moulin. Si demain Frédéric n'est pas sorti avec ses gens et effets, vous le ferez mettre dehors par force et ferez porter ses effets sur la rue.*

*Gendebien, le 2/2/75.*

C'est sans aucun ménagement que l'intendant général mettait ainsi à la porte des moulins de Braine, Vincent Frédéric et toute sa famille. Bien vite les Brainois allaient regretter leur meunier, fermier du duc depuis une trentaine d'années.

#### 4. JEAN PHILIPPE FLAMENG

Le nouveau meunier était loin de s'imaginer les déboires qui l'attendaient à Braine-le-Comte.

Le peu d'eau fait que les farines ne se font pas bien et les Brainois sont mécontents. A commencer par Frédéric, qui porte son grain au Plouy, pour ne pas se faire prendre à moudre dans son moulin à Hennuyères. Les autres aussi vont faire moudre leurs grains soit au Plouy, soit à Combreuil ou encore à la Follie. On semble très peu regardant à cette époque à faire respecter les droits de banalité. Tous se liguent contre l'étranger.

Maintenant qu'il y a un peu plus d'eau, le meunier précédent, terminant son bail de location de la pêche des étangs, est venu avec deux hommes lui annoncer qu'il commencerait à pêcher les deux étangs, le vendredi suivant. Encore deux jours de chômage forcé, ce qu'il commence par refuser. Mais il fut impossible de vider chacun des étangs, en moins de 24 heures.



Guillaume Huet, le meunier du Plouy lui fait une sérieuse concurrence. Il a acheté une charrette et un cheval pour aller prendre les grains chez les fermiers et les moudre en son nouveau moulin. Flameng fait de même. La rivalité entre les deux meuniers ne fait que croître, l'un et l'autre travaillant comme des esclaves.

En juillet, l'eau vint à manquer et le voila forcé de renvoyer plusieurs clients.

Les deux premières années, il trouve le moyen, de payer le rendage mais non les 210 # de pot de vin, étant donné que les censiers vont moudre à l'extérieur.

*C'est un homme désespéré qui est venu me faire part de ses dommages. Je crois qu'il en perdra la raison. Il est dans le cas de se ruiner. Il a pris de bons avocats pour obtenir une modération de son rendage, pour défaut de banalité et manque d'eau. Faites observer la banalité, car les censiers, les boulangers, les manants vont moudre à Glabecq, Tubize, Ecaussinnes.*



En 1781, nous lisons encore : *Il a beaucoup perdu sur ses 6 ans, où il rendait 150 pistoles (3 150 livres) l'an, y compris les vins et la rente en grains des religieuses. Lui accorder 600 livres de modération par année de son bail est un arrangement plus avantageux que ce mauvais procès qu'il faut faire cesser. Le juge, voyant les baux antérieurs à 2200 livres et celui de Flameng à 2 850 livres ne manquerait pas de les égaliser et de nous condamner à 650 livres par an plus les dépens qui pourraient monter à 2 000 livres. Flameng attend pour faire son renom par écrit, 6 semaines, le temps qu'il trouve une autre maison.*

Comme dans tous les procès de l'époque, le duc fait appel à de nombreux témoignages, pour trouver des arguments contre la plainte introduite par son fermier. En effet, les coutumes faisaient alors la loi. Voici quelques uns de ces témoignages : 18.

– François Lebacq, né dans les moulins de Braine et qui après la mort de son père reprit son bail, atteste que ni son père, ni lui-même, n'ont jamais demandé une diminution de rendage par défaut d'eau. Au contraire, ils auraient pu moudre un tiers de grains en plus que ceux qui se présentaient.

– Le censier François Havaut, déclare qu'il a été obligé de quitter les moulins de la ville car son grain était mal moulu et ne donnait pas à la farine une qualité convenable. Il se rendait au moulin de Combrel. Un jour, il conduisit le grain des religieuses aux moulins de Braine, mais il fut tellement mal moulu, qu'il était quasi hors d'état d'en faire de la bière.

– Le boulanger, L. Dewerchin, reconnaît qu'il allait au Plouy, car la farine était mieux conditionnée et qu'il en recevait une plus grande quantité.

– Le censier P. Paris, va au moulin d'Ecaussinnes, à une demi-heure de plus de distance, mais il y retrouve son compte.

– J. J. Stradiot affirme que, sauf quand il y avait disette d'eau, il fréquentait les moulins de la ville lorsque Frédéric y était meunier. Depuis 1776, il les a abandonnés pour aller à Ecaussinnes et Ronquières. Quoique là-bas le droit de mouture se prend au 16e au lieu du 24e, il trouve trois pains de plus à la rasière pour les mêmes quantités de grains.

– Pierre Desmed, garçon meunier chez Flameng pendant les deux premières années de son bail, atteste que la mouture se prenait avec la mesure jaugée de la ville, réputée pour le 24e, outre 2 livres au sac.

– Un habitant de la ville, Jean Lenoir, a fait moudre du froment au moulin à vent et a été obligé d'aller le faire remoudre au moulin de la Follie, car la farine ne convenait pas pour les pains et les tartes à faire à l'occasion de la kermesse.

– Vincent Termolle, meunier du moulin de Combrey, à plus d'une heure de Braine, atteste qu'il a du remoudre des farines venant des moulins de Braine. Un jour, il envoya un sac à l'hôtel de ville et donna 23 patars ( 2 livres 6 sols ) pour faire assebler maire et échevins pour juger de cette farine.



En 1781, nerveusement épuisé par l'atmosphère d'hostilité dans laquelle il se débattait depuis son arrivée à Braine-le-Comte, notre meunier abandonna l'exploitation des moulins à son rival de toujours, Vincent Frédéric. Il se retrouvait ruiné, avec des dettes qu'il ne pouvait honorer, vu les rendages excessifs, qu'en toute inconscience, il s'était engagé à payer pour remporter la criée. Il espérait encore que son procès viendrait atténuer sa déconfiture financière. Pendant les six années de son bail, le travail acharné du meunier ne parvint pas à vaincre tous les éléments adverses qui l'attendaient à chaque détour : le manque d'eau, son inexpérience, la banalité que le receveur du duc ne faisait plus respecter, la concurrence du nouveau moulin du Plouy, l'hostilité et les récriminations des Brainois, les rendages exorbitants, ...

Deux ans plus tard, c'est son concurrent, Guillaume Huet, qui abandonna l'exploitation des moulins du Plouy en ne renouvelant pas son bail.

Quant aux Brainois, tout heureux, ils retrouvèrent leurs anciens meunier et meunière qui reprenaient les moulins avec une réduction annuelle de 500 livres. Cependant, Vincent Frédéric, plus âgé que sa femme, ne tarda pas à quitter ce monde en laissant à la meunière l'exploitation des moulins pour lesquels il s'était tant battu.

L'année 1781 est aussi marquée dans la mémoire des Brainois par la visite impromptue de l'empereur Joseph II. Voyageant le plus souvent incognito, afin de ne pas perdre du temps dans des mondanités inutiles, revêtu d'une stricte redingote grise, le 26 juillet, l'empereur arrêtait sa voiture à la maison de Poste. Des chevaux de relais l'y attendaient. Arrivé à 10h30 du matin, après avoir interrompu les discours officiels, il s'informa des coutumes et particularités de la région pour repartir vers 11 h, sans même avoir quitté son modeste cabriolet. 19.



**Chemin qui conduisait au relais de la Poste aux chevaux, situé sur la place dominée par la grosse tour de l'église**

## 5. NICOLAS JOSEPH LEROY

Sur le point de perdre le procès qui l'opposait à son fermier, le meunier Jean Philippe Flameng, le duc, par l'intermédiaire de son trésorier, dut rabattre ses prétentions et accepter de louer à un prix plus raisonnable l'exploitation des moulins de la ville. Il faut dire, que le moulin à eau eut souvent à souffrir du manque d'eau, dû à l'envasement des étangs qui constituaient sa réserve, ou encore, au manque d'entretien du rieu, que la franchise du dit Braine devait annuellement nettoyer jusqu'au Brabant.

Dans un rapport signé par le Sieur Bauwens, en 1759, on peut déjà lire : " *J'ai trouvé le rieu très négligé tout le long de la terre de Braine. Cette négligence constatée depuis environ 25 ans, fait que le cours du moulin stagne faute d'entretien du dessous ...* " 20. De plus, l'édification du nouveau moulin du Plouy n'a amené que rivalité entre meuniers. Le moulin de Petit-Rœulx, ne disposant pas d'une importante réserve d'eau, comme celle du Plouy, se trouvait en été en chômage forcé.

Depuis plusieurs années, la veuve Mary, receveuse de Braine, insistait auprès de Gendebien, pour pouvoir prendre des mesures afin de faire respecter la banalité et mettre fin à la concurrence que se faisaient les meuniers de la ville et du Plouy. Mais il fallut plus de 4 années pour voir ces problèmes se régler. Quelle en est la raison ? Peut-être le décès de Charles- Marie- Raymond d'Arenberg, seigneur de Braine-le-Comte, qui âgé de 57 ans s'éteignit dans son château d'Enghien le 17 août 1778. Son fils Louis- Engelbert lui succéda. En grande pompe, il fit son entrée dans la ville, seulement le 29 janvier 1780. Cet interrègne explique peut-être ce laisser-aller.



Pour la première fois, en 1784, dans le contrat de fermage du meunier du Plouy, nous pouvons lire les mesures prises pour faire respecter le banalité ( mesure délatoire ) et cesser la concurrence. Si le futur fermier est trouvé avoir moulu à moindre prix qu'au 24e, il encourera une amende d'une livre au profit de la meunière de la ville. A cette époque, les censiers, bourgeois et manants de Braine retournaient volontiers chez leur ancienne meunière, Marie-Thérèse Laroche, veuve Frédéric, qui avec son époux leur avaient toujours assuré d'excellents services.

Ci-dessous figure ce bail. 14.

*Joseph Leroy, demeurant à Nimy, prend à ferme pour trois ans, de Mademoiselle Mary, receveuse de Son Altesse le duc d'Arenberg, à ce autorisée par Monsieur Gendebien, intendant général de la dite Altesse, le moulin et tordoir du Plouy, avec écurie et jardin y tenant, item 6 journaux ci-devant en pâturage et servant actuellement de réservoir d'eau, à partir du 1er mars 1784 jusqu'au 1er mars 1787, au rendage de 1 050 livres, dont le premier paiement se fera le 1/2/85, franc des XXes, centièmes, tailles, contributions et autres impositions. Il devra payer pour pot de vin 315 livres et ses rendages annuels de 3 mois à autres, en paiements égaux.*

*Il doit entretenir notamment toits, murailles, portes, fenêtres, vitres ... et faire en sorte que le gros membre du tordoir ne soit endommagé par le soleil ou la pluie, sous peine d'être soumis à les réparer à ses dépens. Il doit entretenir tous les harnats travaillants, ainsi que tous les ustensiles et hotieux de l'un et l'autre, desquels il devra faire relivrance fin du bail. S'il se trouvait à plus haut prix que la relivrance qui lui sera faite pendant le présent bail de la part de son Altesse et qui sera la relivrance permanente des dits moulins et tordoir, le surplus de cette appréciation lui sera refourni par le fermier, son successeur. Dans le cas contraire, il devra payer la dépréciation à son Altesse. Les meules blanches lui seront payées 48 livres le pouce et les bleues, 36 livres le pouce.*

*Il doit renouveler les palissades qui entourent le réservoir d'eau, qu'il devra nettoyer et vider, de même que le ruisseau en dessous des roues du moulin et tordoir, jusqu'au delà de la pâture de la cense du Plouy, ainsi que la fausse rivière.*

*Il devra lever les " ventails " à temps et heures afin que les eaux ne fassent aucun dommage tant aux bâtiments et aux prés situés au-dessus du dit réservoir et loués à plusieurs particuliers.*

*Si des flux d'eau extraordinaires occasionnaient des dégâts au réservoir, ruisseau, fausse rivière, il devra les réparer à ses frais et fera replâtrer la tenure et muraille qui entourent la chute d'eau.*

*Ne pourra prétendre à modération de son rendage, sous prétexte de trop grande ou disette d'eau ou tout autre raison quelconque. Si des travaux durent plus de 8 jours, lui sera faite modération.*

*Sont banaux tous les bourgeois, censiers, manants, habitants de la dite ville et terres en dépendant, sous l'amende de 60 sols blancs, avec sacs et grains confisqués. Amende partagée par tiers, un au meunier tant de la ville que du Plouy, un tiers au garde ou délateur, un tiers au Seigneur.*

*Si les moulins s'avéraient insuffisants pour les banaux, le Seigneur se réserve le droit d'en ériger un 4e à son profit.*

*Les dits domestiques devront prêter serment, devant le receveur, de lever le 24e pour la mouture de toute espèce de grains et de ne pas dépasser ce tantième ni de le diminuer.*

*Si l'acceptant ou ses domestiques étaient trouvés avoir moulu à moindre prix qu'au 24e, soit en grains ou en argent, ils encoureront pour chaque contravention une livre d'amende au profit du meunier de la ville.*

*L'acceptant devra donner bonne et suffisante caution, tant pour sureté du prix de la relivrance que pour les paiements de ses rendages.*

*Leroy s'est obligé sur 5 sols tournois de peine et de crand renforcé et fait serment...*

*Les frais du présent bail, de sa copie authentique et la moitié des frais de la relivrance des moulins et tordoir, à charge du preneur.*

*Braine-le-Comte, le 12/02/1784*

*signé par Nicolas Joseph Leroy*

*par la veuve du médecin Mary*

*par les hommes de fief A.J.Catty et Nicolas Hoyois*

*Devant les hommes de fief soussignés, a comparu Jeanne Marie Gérard, veuve de François Leroy, fermier du moulin de Nimy et y demeurant. Elle donne à son fils Nicolas Joseph, bonne et suffisante caution, tant pour paiement des rendages, des conditions insérées dans le présent bail, que pour le prix de la livrance du moulin et tordoir, faite le 3 et 4 mars et portant la somme de 5 849 livres 4 s. Met en garantie ses biens meubles et immeubles et s'est obligée sur 40 sols tournois de peine et crand renforcé.*

*Fait à Mons, le 15 juillet 1784*

*Signé : Dupont*

*A.J.Caulier et J.M. Gérard*

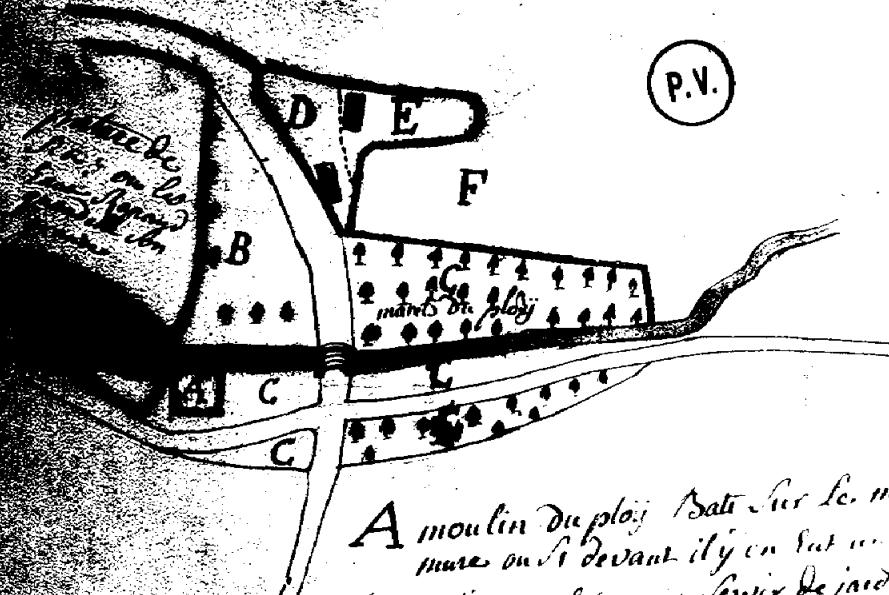
La relivrance du moulin et tordoir s'était faite le 3 mars de la même année. Les experts Pierre Philippe Henaut et Jean Joseph Binot, maîtres charpentiers, avaient évalué les moulins à eau à 2 727 livres 4 sols et le tordoir à 3 122 livres.

Comme on peut le lire, Nicolas Joseph Leroy était le fils du fermier du moulin de Nimy, situé sur la Haine, à moins de 2 km de la ville de Mons. Son père était décédé mais sa mère occupait toujours les lieux. Elle accompagnait son fils lorsqu'il se présenta chez la receveuse du duc et elle se montra garante pour lui.

Contrairement aux villages voisins, où les meuniers transmettaient à leurs fils, de génération en génération, l'amour de leur métier, à Braine-le-Comte, c'est toujours un candidat meunier étranger qui se présente pour assurer la succession ( tout au moins pendant ce 18e siècle ). À Ecaussinnes, par exemple, Vincent Termol, le meunier de Combreuil qui renvoya un sac de farine moulu à Braine pour que le maire et les échevins puissent en juger, avait succédé à son père, Nicolas. Son frère Abraham exploitait le moulin de la Follie et le moulin " brûlé ". Au siècle suivant, c'est son petit-fils, Philippe Joseph qui reprit la charge. 21.

PLAN DU MOULIN ET MARAIS DU PLOUY ( 1774 )

Plan du marais du plouy et du moulin avec les parties données en arrentement par sa majesté Roi d'Espagne et Son Altesse Sérénissime monsieur le duc d'Arenberg



A moulin du plouy Bati sur le marais du plouy partie sur vieux murs ou si devant il y en eut un moulin construit  
B partie enclose pour servir de jardin au meunier  
C reste du marais du plouy D arrentement fait en faveur de N. Patoux par S.A.S. en l'annee 1773  
E autre arrentement fait par le Roi d'Espagne au profit de ? Voir art. 45 du recueil  
F autre parties venant aussi du marais du plouy Voir 92 du manuscrit

Vu l'orthographe un peu fantaisiste de l'époque, voici la traduction des textes figurant sur ce plan de 1774.

Plan du marais du Plouy et du moulin avec les parties y tenantes, données en arrentement par sa Majesté le roi d'Espagne et Son Altesse Sérénissime le duc d'Arenberg.

- A. Moulin du Plouy bâti sur le marais du Plouy, partie sur vieux murs, où ci-devant il y eut un moulin construit
- B. Partie enclose pour servir de jardin au meunier
- C. Reste du marais du Plouy
- D. Arrentement fait en faveur de N: Patoux par S.A.S. en l'année 1773
- E. Autre arrentement fait par le roi d'Espagne au profit de ? Voir art. 45 du recueil
- F. Autres parties venant aussi du marais du Plouy. Voir 92 du manuscrit.

Ce document nous a été aimablement prêté par Monsieur Pierre Vandenhouw.

De 1787 à 1794, N. J. Leroy, en plus des moulins et tordoir du Plouy, reprit les moulins à eau et à vent de la ville. Il s'attribuait ainsi le monopole de tous les moulins de l'endroit.

Meunier-gestionnaire, il travaillait avec trois domestiques et s'associait furtivement, en cas de disette d'eau, avec d'autres meuniers, dont celui de Clabecq. L'entraide ne pouvait que leur être bénéfique.

Alors, commença pour les Brainois une période difficile, de contestations et plaintes vis à vis de leur nouveau meunier.

Le mécontentement devint général. La plupart des personnes qui pesaient leurs grains, en retrouvaient un douzième de moins en repesant la farine. 9.

Fin 1789, début de la révolution brabançonne. La ville de Braine-le-Comte ouvrit une souscription patriotique en vue d'acheter un canon et de bouter dehors les Autrichiens. A cette occasion, notre ancienne meunière, la Veuve Vincent Frédéric donna 63 livres. Le maire de la ville, Monsieur Leclercq, réunit ainsi la somme de 1 123 livres 16 sols 6 deniers auprès des personnes qui voulaient garder leurs anciens usages, lois, coutumes et priviléges et craignaient tout esprit de nouveauté pour lequel nos voisins français faisaient leur révolution. 22.

Nicolas Leroy n'y souscrivit pas.

En décembre 1790, les Autrichiens furent de retour à Bruxelles et chez nous le moulin à vent brûla.

Le duc décida de le reconstruire. Mais, en vertu d'un règlement de décembre 1776, le nouveau moulin dut s'ériger à plus grande distance des deux chaussées. En effet, à cause de la proximité, des malheurs pourraient en résulter, vu que les chevaux s'épouvanterraient lorsque le moulin se mettrait à tourner. 9.

Un terrain proche de la chapelle Saint-Roch fut acheté.

La reconstruction dura jusque fin de l'année 1791. La livrance du moulin, faite le 10 décembre 1791, s'éleva à 4 445 livres 10 s.

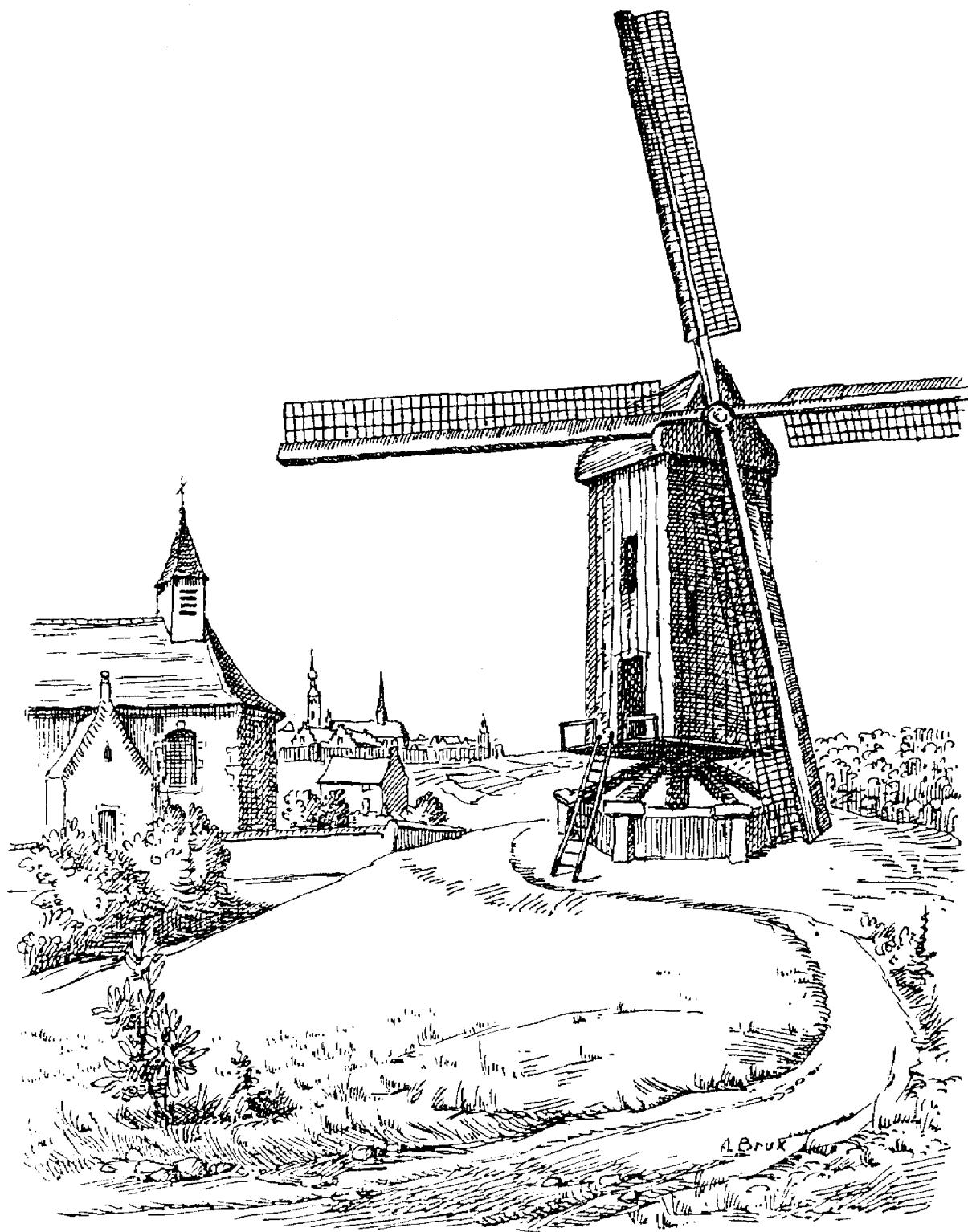
Entre temps, la révolte des Brainois contre leur meunier allait croissante. De jour à autre, ils voyaient le meunier de Clabecq venir avec chariot et chevaux et repartir avec des sacs de grains. N'ayant plus de moulin à vent et manquant souvent d'eau, il était impossible à Leroy de moudre à suffisance pour les besoins des habitants. Ces derniers décidèrent de s'associer, de prendre des chariots et chevaux pour aller eux-mêmes moudre ailleurs. Plus des deux tiers des habitants quittèrent les moulins de Braine.

Dans la correspondance du receveur nous lisons :

*"il faut que ce meunier soit fripon, pour rendre 4 000 livres de rendage, entretenir 3 moulins, nourrir et payer les gages de 3 domestiques. J'ai fait le calcul que s'il prenait un douzième au lieu du vingt quatrième, il ne ferait pas encore son compte. Un boulanger m'a dit qu'il perdait 150 florins ( 300 livres ) pour aller moudre ailleurs, mais qu'il en épargnait 100 en ne passant pas par ce malhonnête homme.*

*De plus, Leroy prépare déjà les bois pour construire lui-même un moulin par octroi, au-dessus de Mons, alors qu'il lui reste encore 3 ans de bail ". 9.*

L'avocat Mary, fils de l'ancienne receveuse, reconnaît donc, dans cette missive, que, vu les conditions imposées au meunier de Braine, il ne lui est pas possible de bien vivre, sinon en volant l'habitant, en trafiquant sur le droit de mouture.

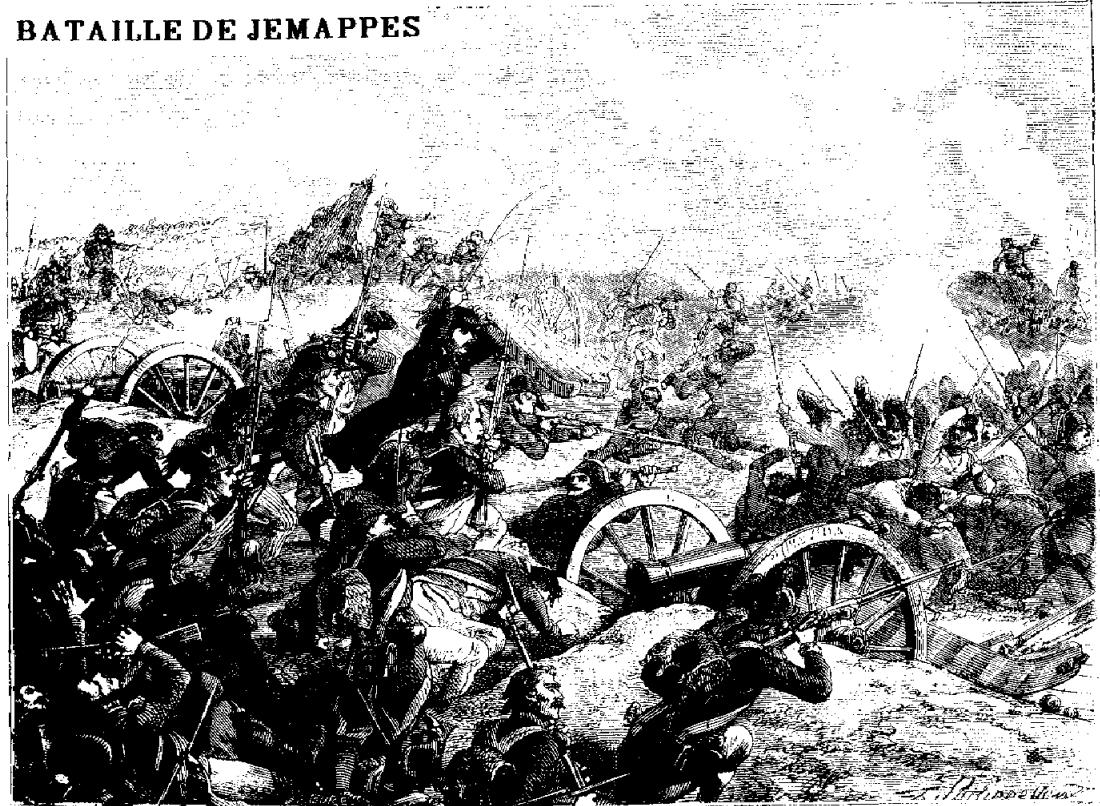


Moulin construit en 1791, après l'incendie qui réduisit en cendres le moulin à vent, situé au carrefour des chaussées de Mons et d'Ecaussinnes.  
Il était situé derrière la chapelle Saint-Roch.

Les réformes que Joseph II avait voulu nous imposer dès 1781, avaient fait chez nous des adeptes, surtout parmi les candidats meuniers qui désiraient devenir propriétaires de leur moulin. Nous citons quelques uns d'entre eux : Pierre Dupierreux, fermier de la cense du Bourbecq, Nicolas Leroy, notre meunier, Jean-Baptiste Paternotre, meunier de Petit-Rœulx, Jean-Baptiste De Rouck qui voulait construire un moulin à vent à Steenkerque. Tous demandèrent un octroi pour construire à leurs frais un moulin. Le crépuscule de la banalité tomba. Il n'était plus question de réservier au Seigneur le droit de vent et d'eau. Les importants événements de cette fin de siècle bouleversaient les mentalités.

Il est peut-être bon de rappeler, que suite à la révolution brabançonne, notre comté, d'autrichien était devenu une province de la fédération des "Etats Belgique Unis" (fin 89 jusque fin 90), puis était retourné aux Habsbourg (première restauration, fin 90 jusque fin 92) sous l'empereur Léopold II qui avait succédé à son frère Joseph II. Mais en avril 92, les Français nous déclaraient la guerre et le 6 novembre, suite à la victoire du Général Dumouriez sur les Autrichiens, à Jemappes, pendant 4 mois et demi, notre ville eut à subir la première occupation française.

### BATAILLE DE JEMAPPES



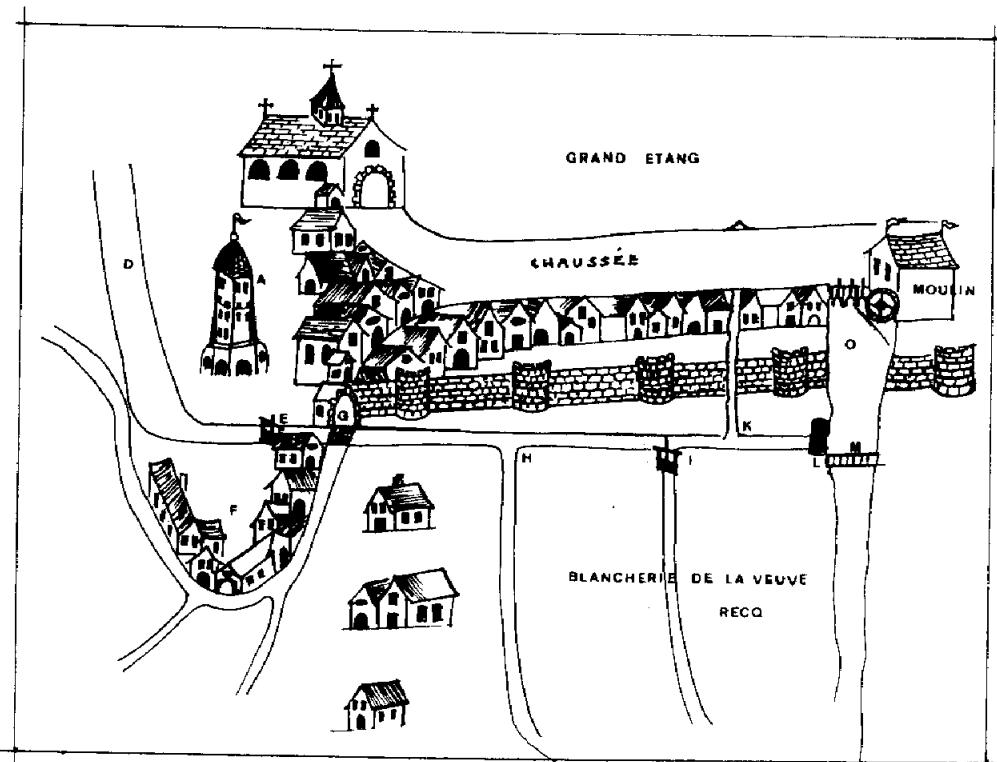
En mars 1793, les Autrichiens remportèrent sur les Français la victoire de Neerwinden et ce fut la deuxième restauration autrichienne (1793 - 1794)

C'est alors que se termina le bail de Nicolas Leroy, meunier du Plouy depuis 35 ans et des moulins de la ville, depuis 25 ans. Dans cette période de troubles, il semblerait, qu'il soit parvenu à imposer ses conditions aux habitants, et malgré maintes récriminations, se soit enrichi à leurs dépens. En effet, il quittera la ville pour construire par octroi, dans son pays d'origine, près de Mons, un nouveau moulin.

Les moulins à eau et à vent de la ville, les moulins et tordoir du Plouy seront de nouveau exposés à la criée publique.

## NOTES

1.



Ce plan fait partie d'un dossier ( A.A.E. B-L-C M 7 ) relatif au procès qui opposait le meunier du moulin à eau et la veuve Martin Recq, propriétaire de l'auberge " Ecu de France " F. Cette dernière exploitait une blancherie ( près avec canalisations d'eau où l'on faisait blanchir les toiles ) et avait fait détruire la digue L qui séparait les eaux du moulin de celles venant des fossés D et du trou du diable. Elle avait aussi construit de nouvelles vantelles pour détourner le coulant naturel des eaux et élevé de plusieurs pieds le niveau de sa prairie. De ce fait, une quantité de détritus de toutes espèces se retrouvaient alors dans les eaux du moulin, s'accumulaient devant la roue et nuisait à son bon fonctionnement.

Comme dans tous les procès de l'époque, on fit appel à des témoins âgés, natifs de la ville et y demeurant sans interruption. C'est ainsi qu'on apprend, qu'avant ces modifications des lieux, des parties de jeu de quilles étaient organisées sur la digue L et qu'un pont M établi sur le ruisseau du moulin rendait la passage libre.

On peut s'étonner de cette représentation de l'église, caractérisée actuellement par son énorme tour. Dans " La paroisse de Braine " écrite par l'abbé Croquet, on y trouve peut-être l'explication. En 1677, le jour de la Pentecôte, la foudre réduisit en cendres la flèche de l'église. Faute de réparation, progressivement la tour se délabra. Ce n'est qu'en 1717 que commença sa restauration. Notre église resta donc décapitée pendant presqu'un demi siècle. .

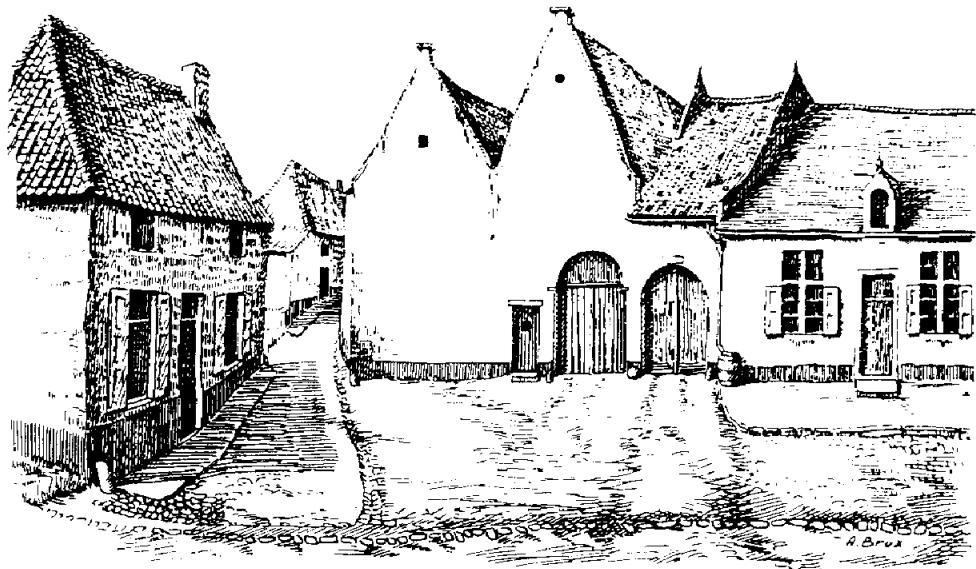
Ce plan a été relevé à la réquisition de Monsieur Minnart de Beauvlois, intendant général des Biens et Domaines de Sa Majesté le duc d'Arenberg. Il est daté du 21 juillet 1740 et signé par l'arpenteur juré Bonnevie, dont voici la signature, que nous lisions erronément Bonnerre.

A. J. Bonnerup  
Genito 92

2. Ce dessin a été réalisé au départ d'une vue plus générale de Braine-le-Comte datant de 1740 et appartenant aux Archives générales du Royaume
3. Plan de la chapelle et cimetière de Saint-Roch appartenant aux Archives du Royaume de Belgique.  
Les annotations sont basées sur la planche 3, volume II, du cartulaire de Braine-le-Comte (18e s.) appartenant aux Archives du duc d'Arenberg à Enghien.
4. A.A.E. B-l-C CD 28
5. Le territoire étant fort étendu, les cultivateurs des nombreux hameaux de Braine-le-Comte avaient de longs trajets à faire pour se rendre aux moulins de la ville, par des chemins souvent peu praticables surtout par mauvais temps.  
Pour les censiers de Scaubecq ou encore pour certains censiers de Favarge, le moulin du Plouy leur permettait de gagner plus de 5 km aller retour.  
Le nombre d'habitants de ces deux hameaux représentait à l'époque environ 19 % de la population totale de Braine-le-Comte qui était d'environ 3 200 habitants.
6. Tous les plans cadastraux figurant dans l'ouvrage sont des copies du cartulaire de Braine-le-Comte, en deux volumes, appartenant aux Archives du duc d'Arenberg à Enghien.
7. A.A.E. B-l-C CD 32
8. A.A.E. b-l-C B 70
9. A.A.E. B-l-C CD 16
10. A.A.E. B-l-C CD Fardes 89 à 122
11. A.A.E. B-l-C M 36
12. A.A.E. B-l-C B 69
13. A.A.E. B-l-C M 52
14. A.A.E. B-l-C B 69  
B 70  
M 60
15. Renseignements trouvés dans les registres baptismaux, de mariages et de décès de la ville de Braine-le-Comte.
16. Extraits des registres de l'hôpital de Braine-le-Comte, appartenant au C.P.A.S.
17. A.A.E. B-l-C Boite 28 Fardes 37 à 69.
18. A.A.E. S B-l-C C 42-43 48/24/I / 28
19. Voir page ci-contre.
20. A.A.E. B-l-C M 102

19. Article écrit par Pierre Vandenhoute et paru le 31 janvier 1971, dans " La feuille d'annonces " de Braine-le-Comte.

EN 1781, BRAINE-LE-COMTE  
ACCLAMAIT L'EMPEREUR  
JOSEPH II



Place des Postes

L'empereur Joseph II visite les Pays-Bas au cours de l'année 1781, persuadé que le souverain doit observer en personne l'état de ses diverses possessions, de manière à mieux pouvoir juger les besoins de ses sujets et à mieux connaître ses subordonnés.

Le 22 mai 1781, il part de Vienne, accompagné du général Terzi. Du 31 mai au 22 juillet il fait un long voyage à travers ses provinces. Le 27 juillet 1781 il quitte Bruxelles en direction de la France en passant par Hal, Braine-le-Comte, Mons et Valenciennes.

Lors de son passage à Braine-le-Comte, le souverain s'informe des particularités du pays et des environs.

« A son arrivée le peuple témoigna par ses acclamations, l'allégresse et la joie que leur inspirait la vue de notre souverain. Le greffier complimenta au nom du corps, Sa Majesté impériale qui interrompit l'harangue (sic) pour s'informer des particularités du

Voici le texte de la relation de ce passage pour M. Olivier, greffier de la ville :

« Le 27 juillet 1781, notre incomparable monarque, Joseph second, Empereur et Roi, venant de Bruxelles a passé par cette ville. Les châtelain, maire, échevins prévenus de son arrivée se rendirent en corps à la maison de poste où ses chevaux de relais étaient prêts, et où il arriva vers les dix heures et demie du matin.

pays et environs, et après avoir resté une demi-heure en cette ville, n'ayant pas quitté sa voiture il est parti pour Mons au grand regret de tous ceux qui ont été spectateurs de son affabilité.

« Sa Majesté voyageant incognito et ne voulant recevoir aucun honneur en a simplement sonné la grosse cloche pendant son passage, comme il s'en pratique dans tous les endroits de la Domination impériale ».

Le 29 juillet l'empereur est à Paris, le 15 août 1781, il retrouve Vienne.

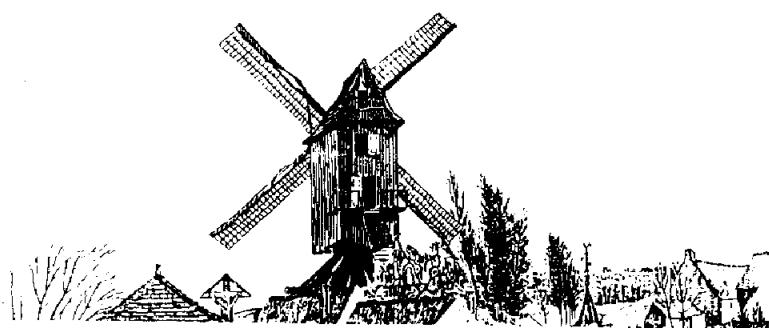
P. Vandenhoute.

21. Moulin de Combreuil et moulins d'Ecauvinnes d'Enghien par l'Abbé Jous.

22. Extrait de " La Paroisse de Braine " écrite par l'abbé Croquet.

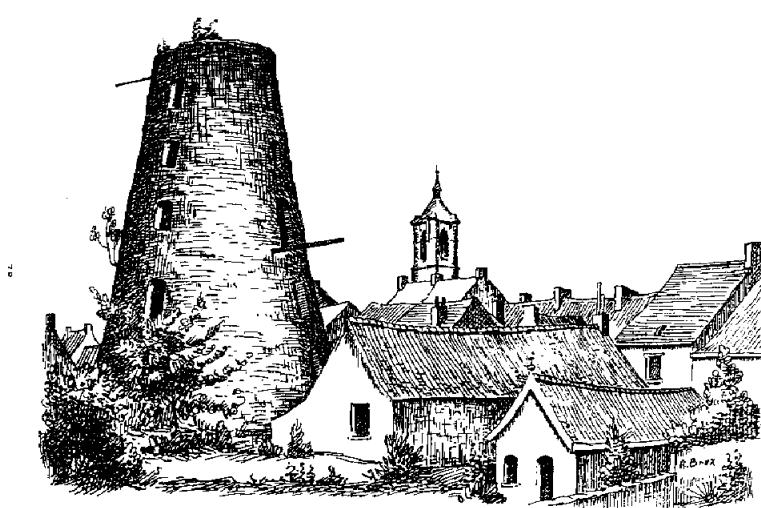
## TABLE DES MATIERES

<b>A. Introduction</b>	<b>page 1</b>
<b>B. Les moulins de Braine-le-Comte</b>	
1. Moulins à eau dans la ville	page 2
2. Moulin à vent	page 5
3. Moulins du Plouy	page 8
4. Autres moulins	page 12
5. Banalité. Droit de mouture. Gestion.	
5.1. Banalité	page 13
5.2. Droit de mouture	page 17
5.3. Criée et bail	page 17
5.4. Livrance et relivrance	page 19
6. Tableau de synthèse des meuniers et moulins du 18e siècle	page 25
<b>C. Les meuniers de Braine-le-Comte</b>	
1. Jean Lebacq et sa nombreuse famille	page 29
2. Zacharie Peeters et sa femme	page 33
3. Vincent Frédéric	page 36
4. Jean Philippe Flameng	page 40
5. Nicolas Joseph Leroy	page 44



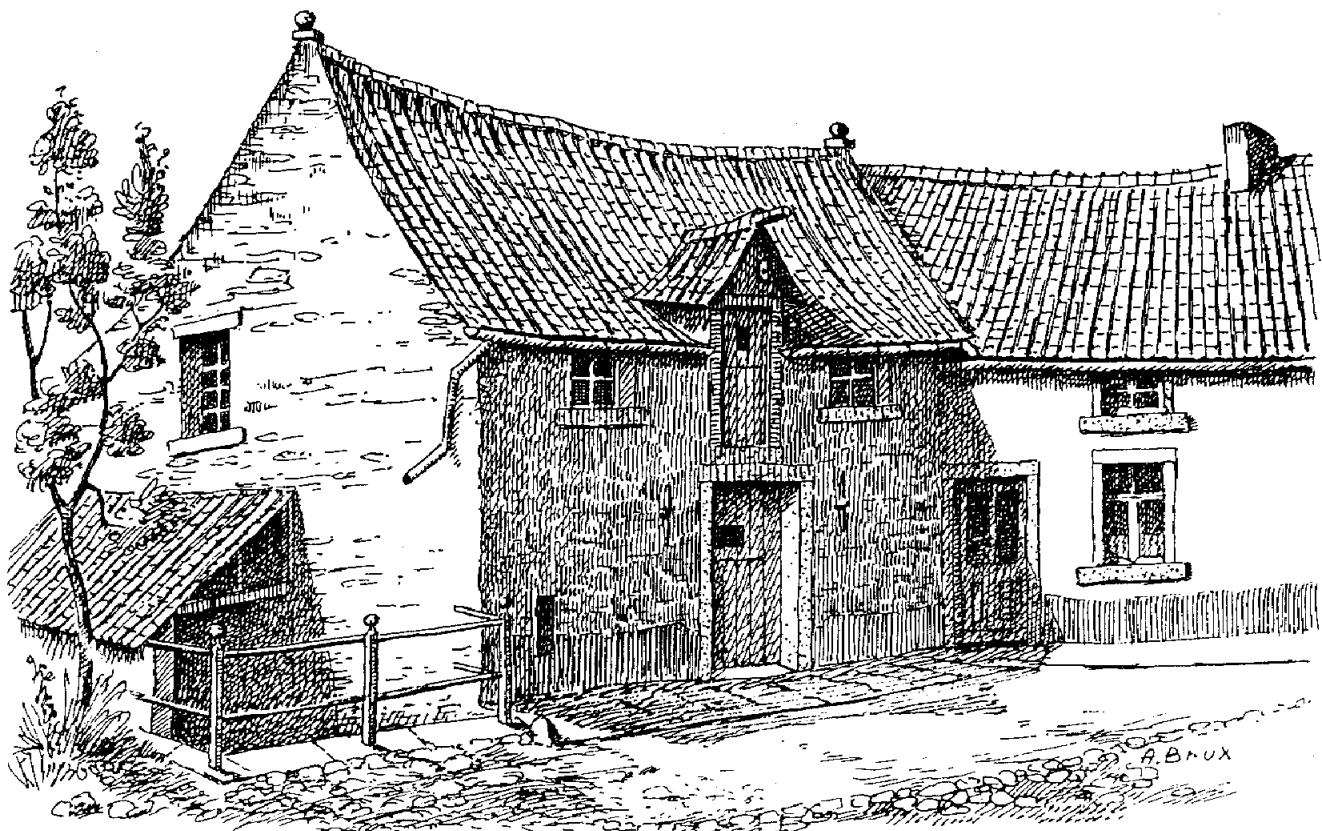
Dans la même collection

- 1. 150 ans de vie agricole ( 1692 – 1851 )**
- 2. Le paléolithique à la Houssière**
- 3. L'âge du Bronze à la Houssière**
- 4. Favarge, un hameau de Braine-le-Comte**
- 5. Coraimont, hameau de la Houssière**
- 6. Les dindons de Ronquières**
- 7. Braine-la-Neuve et son foyer culturel**
- 8. A travers les comptes de l'hôpital, la vie des Brainois dans la première moitié du 18e siècle**
- 9. La vie à Ronquières du 15e au 18e siècle**
- 10. Nouveau visage de Braine-le-Comte au cours du 18e siècle ( 1ère partie )**
- 11. L'hôpital – hospice Rey ou avant la sécurité sociale ( 1800 – 1921 )  
1ère partie**
- 12. Le bureau de bienfaisance ou avant la sécurité sociale ( 1795 – 1929 )**
- 13. Souvenirs d'enfance de Marguerite Piron – Collin**



**Moulin de la Coulette, construit pendant la période française ( fin du 18e siècle ou début du 19e siècle ).**  
**Vue du chemin de fer, réalisée par l'artiste brainois Alfred BRUX.**

## LE MOULIN A EAU DE PETIT – RŒULX



**Fin du 18e siècle, Jean – Baptiste Paternotte exploitait ce moulin. Pour l'alimenter, la Brainette avait été détournée. La roue était protégée sous un petit toit.**

**Actuellement, la Brainette a repris son ancien cours. Toute la machinerie se trouve intacte à l'intérieur du bâtiment.**